



2023 RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT SUR L'IMMIGRATION

L'HONORABLE MARC MILLER, C.P., député

Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site www.canada.ca/publications-ircc.

Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: 2023 Annual Report to Parliament on Immigration.

Visitez-nous en ligne

Site Web : www.cic.gc.ca

Facebook : www.facebook.com/CitCanada

YouTube : www.YouTube.com/CitImmCanada

Twitter : [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2023.

N° de catalogue Ci1F-PDF

ISSN 1706-3337

IRCC 3545-10-2023

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	1
Faits saillants sur l'immigration au Canada 2022	3
Introduction	4
Approche du Canada à l'égard de l'immigration	5
Résidents temporaires : programmes et volumes	22
Immigration permanente au Canada	27
Immigration francophone hors Québec	41
Prochain Plan des niveaux d'immigration du Canada pour les résidents permanents	44
Partenariats fédéraux-provinciaux-territoriaux	47
Engagement international	49
Lutte contre le racisme à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	54
Considérations sur le genre et la diversité dans l'immigration	56
Annexe 1 : Articles 94 et 22.1 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	61
Annexe 2 : Tableaux	63
Annex 3 : Rapport sur la migration temporaire	70
Annex 4 : Instructions ministérielles	71
Notes en fin de texte	79



MESSAGE DU MINISTRE

de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

En ma qualité de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2023.

Grâce à notre engagement permanent à améliorer nos services à la clientèle en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, le Canada est mieux placé pour attirer et conserver les travailleurs qualifiés dont il a besoin pour soutenir l'économie et faire prospérer nos communautés. En 2022, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a augmenté sa capacité de traitement grâce à de nouveaux outils, de nouvelles technologies et de nouveaux employés. En 2022, le Ministère a traité environ 5,2 millions de demandes de résidence permanente, de résidence temporaire et de citoyenneté. L'augmentation du nombre de dossiers traités a permis de soutenir les employeurs et les communautés ainsi que de réunir des familles; en effet, des milliers de conjoints, d'enfants, de parents et de grands-parents sont arrivés l'année dernière. Plus de 437 000 nouveaux résidents permanents et plus de 604 000 travailleurs temporaires ont été admis et ont contribué à pourvoir les postes vacants dans les secteurs de la santé, des métiers et de la technologie, et à rééquilibrer la population vieillissante de notre pays. Le Canada a atteint sa cible de 4,4 % d'immigrants francophones hors Québec en 2022, soit un an plus tôt que prévu selon notre engagement pour 2023. Nous avons également enregistré un nombre record de plus de 16 300 nouveaux arrivants francophones permanents qui se sont installés hors du Québec, ce qui a contribué à soutenir nos communautés linguistiques et culturelles.

En tant que chef de file des interventions humanitaires, nous avons établi des politiques pour aider les nombreux réfugiés et personnes déplacées dans le monde. En collaboration avec nos partenaires en matière d'établissement dans l'ensemble du pays, nous avons réalisé des progrès considérables par rapport à notre engagement de réinstaller au moins 40 000 Afghans et, à la fin de l'année 2022, nous avons atteint la moitié de la cible en réinstallant plus de 19 700 personnes. En réponse à l'agression et à l'invasion illégale de l'Ukraine par la superpuissance nucléaire russe, nous avons fait preuve de créativité et avons lancé l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine. Plus de 95 500 ressortissants ukrainiens et leur famille ont trouvé refuge au Canada en 2022.

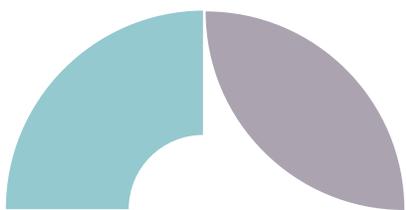
Bien qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ait atteint de nombreux objectifs en 2022, notamment l'atteinte des niveaux historiques d'admissions de résidents permanents, il reste des défis à relever. Grâce à la modernisation du Ministère, tel que l'ajout de nouvelles technologies, la rationalisation des processus et l'amélioration de la politique, nous avons réduit les retards dus aux restrictions imposées pendant la pandémie. Le Ministère a mis en place un système de suivi en ligne de l'état d'avancement des dossiers afin de permettre à ses clients d'accéder plus facilement à des informations en temps utile. IRCC continue de renforcer son efficacité, d'améliorer l'expérience de ses clients et de stimuler sa productivité. Tout au long de l'année, nous avons collaboré étroitement avec nos homologues provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi qu'avec ses partenaires en matière de prestation de services, afin de mettre en place un système d'immigration durable et tourné vers l'avenir, qui anticipe les besoins futurs.

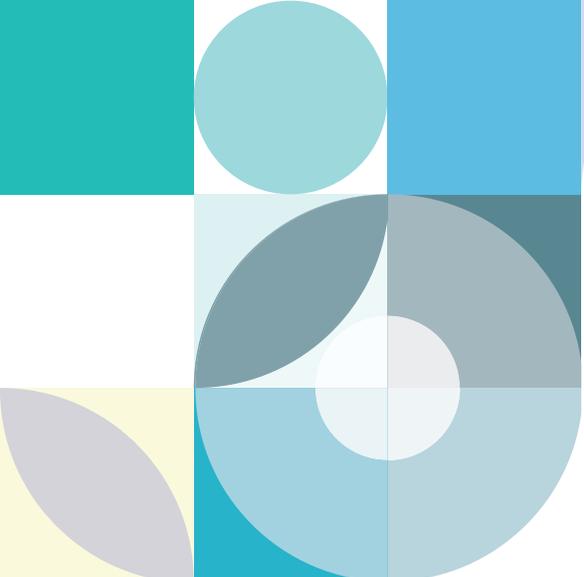
Il est important de reconnaître l'existence du racisme systémique au sein d'IRCC. Le racisme est une réalité. Nous devons nous attaquer à ce problème sans nous dérober aux conversations difficiles et ardues. IRCC a continué à faire progresser les initiatives de lutte contre le racisme et de réconciliation avec les peuples autochtones. En juillet 2022, le Ministère a lancé sa Stratégie de lutte contre le racisme 2.0 afin de continuer à promouvoir l'équité et l'inclusion raciales pour tous les clients et les employés. IRCC a augmenté la diversité de son personnel de première ligne et de ses équipes de direction. Or, c'est insuffisant. Nous savons qu'il nous reste du chemin à faire. Nous devons faire mieux.

À l'avenir, nous continuerons à travailler pour que nos programmes d'immigration soient alignés sur les besoins des employeurs et de notre marché du travail, et pour soutenir les nouveaux arrivants et les réfugiés dans leur transition vers la vie au Canada. Nous visons à élaborer un plan de croissance global, qui répond aux besoins régionaux et donne la priorité à la capacité de soutenir et de servir les nouveaux arrivants, tout en sollicitant l'avis des communautés et des peuples autochtones. Notre objectif est de créer un Canada inclusif et accueillant, de favoriser un fort sentiment d'appartenance pour tous les nouveaux arrivants et de maintenir la position du Canada en tant que chef de file mondial en matière d'immigration et destination de choix.

L'honorable Marc Miller, C.P., député

Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté





FAITS SAILLANTS

sur l'immigration
au Canada, 2022

FINANCEMENT PAR IRCC

Plus de **550** fournisseurs
de services ont reçu du
financement pour des
services d'établissement
rendus à plus de
607 800 clients

IMMIGRATION PERMANENTE

437 539 résidents permanents
ont été accueillis au Canada en 2022

124 970 personnes titulaires d'un permis
d'études ou de travail antérieur ont fait la
transition vers la résidence permanente,
toutes catégories confondues

IMMIGRATION TEMPORAIRE

Un total de **4 789 693** documents
de voyage ont été délivrés à des visiteurs,
des étudiants et des travailleurs étrangers
temporaires

Au total, on comptait **550 187**
titulaires de permis d'études

En tout, on comptait **604 382**
titulaires de permis de travail temporaire
dans le cadre du Programme des
travailleurs étrangers temporaires et du
Programme de mobilité internationale

En 2022, et pour la quatrième année
consécutive, le Canada a été le
premier pays de réinstallation au
monde, accueillant

46 528 réfugiés de
plus de 80 pays

CITOYENNETÉ CANADIENNE

364 166 résidents permanents sont
devenus citoyens canadiens en 2022-2023

INTRODUCTION

Le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration est une exigence de la **Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés**ⁱ. Il donne au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté l'occasion d'informer le Parlement et les Canadiens des faits saillants et de leur donner des renseignements connexes sur l'immigration au Canada. Il fournit également des renseignements sur les réussites et les défis liés à l'accueil des nouveaux arrivants au Canada.

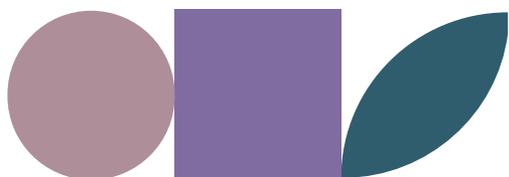
Ce rapport présente des renseignements et des données statistiques concernant les volumes de résidents temporaires et les admissions de résidents permanents, et il indique le nombre prévu d'admissions de résidents permanents à venir. En outre, il décrit les efforts déployés dans le cadre de notre responsabilité partagée avec les provinces et les territoires de soutenir l'immigration, il souligne les efforts visant à appuyer et à promouvoir l'immigration francophone et comprend une analyse des considérations liées au sexe et à la diversité dans l'approche du Canada à l'égard de l'immigration.

Le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2023 met l'accent sur les résultats d'immigration obtenus en 2022, bien que la publication ait lieu au cours de l'année civile suivante pour permettre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) d'obtenir les données définitives de l'année civile précédente.

Au sujet des données présentées dans ce rapport

Les données relatives aux admissions figurent dans les annexes 2 et 3, ainsi que sur le **portail du gouvernement ouvert**ⁱⁱ du gouvernement du Canada.

Les données du présent rapport qui ont été extraites de sources d'IRCC peuvent différer de celles déclarées dans d'autres publications; ces différences reflètent les ajustements typiques apportés aux fichiers de données administratives d'IRCC au fil du temps. Comme les données du présent rapport sont extraites à un moment précis, on s'attend à ce qu'elles changent légèrement à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles.



APPROCHE DU CANADA À L'ÉGARD DE L'IMMIGRATION

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a connu une année record en 2022. Le Ministère a traité environ 5,2 millions de demandes de résidence permanente, de résidence temporaire et de citoyenneté, soit le double du nombre de demandes traitées en 2021. D'août à décembre 2022, IRCC a réduit son volume global de demandes à traiter de près d'un demi-million de demandes. Les succès obtenus en matière de réduction des volumes de demandes à traiter et d'amélioration des délais de traitement sont attribuables aux efforts concertés déployés par IRCC pour augmenter les ressources, simplifier le traitement et exploiter les technologies d'automatisation. Ces gains d'efficacité ont permis d'enregistrer un nombre record d'admissions, tant pour les résidents permanents que pour les résidents temporaires. En 2022, le Canada a accueilli le plus grand nombre de résidents permanents de son histoire, soit plus de 437 000. L'immigration temporaire au Canada a également connu un nombre élevé de permis d'études, de permis de travail et de visas de visiteur délivrés.

L'immigration est essentielle pour le Canada, car elle apporte des avantages économiques, sociaux et culturels. Le vieillissement de la population canadienne entraîne une modification du ratio travailleurs/retraités, qui devrait être de 2 pour 1 d'ici 2035, contre 7 pour 1 en 1975. L'immigration représente près de 100 % de la croissance de la population active et, si elle se poursuit, elle devrait représenter 100 % de la croissance de la population d'ici 2032¹. Bien que le marché du travail demeure serré, il est en train de s'assouplir et l'immigration via le volet économique demeurera une priorité du gouvernement du Canada dans ses efforts pour remédier aux pénuries persistantes de main-d'œuvre résultant du vieillissement de la population et de la baisse des taux de fécondité, notamment dans les secteurs des soins de la santé, où un travailleur sur quatre est un immigrant.

Le Canada continue de mettre en œuvre un système d'immigration solide, qui affiche une croissance significative et soutenue des admissions de résidents permanents, dont il bénéficie. L'immigration permanente au Canada présente d'importants avantages à long terme, car les résidents permanents et leur famille contribuent à une main-d'œuvre qualifiée à long terme, ce qui permet d'élargir la capacité des hôpitaux, des écoles et des compagnies de transport et de construction et se traduit par une augmentation des services au niveau des soins de santé, de l'enseignement, des transports et des infrastructures. Elle a également des retombées sociales et culturelles en étant toujours un important vecteur de diversité multiculturelle pour notre société et en renforçant la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire dans l'ensemble du pays.

¹ <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/transparency/committees/cimm-nov-18-2022/multi-year-levels.html>

Les objectifs d'immigration sont définis dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration, lequel établit les cibles d'admissions de résidents permanents. Toutefois, il est important de noter que de plus en plus d'étrangers qui obtiennent le statut de résident permanent se trouvent déjà au Canada à titre de résident temporaire et occupent déjà un logement et un emploi ou contribuent à l'économie ou à la société d'autres façons. Dans l'ensemble, l'immigration demeure un facteur positif de croissance économique et IRCC continuera de travailler avec ses partenaires, y compris les provinces et les territoires, afin de maintenir un juste équilibre dans les niveaux d'immigration.

Si la croissance démographique due à l'immigration vient augmenter la demande de logements, de services et d'infrastructures, elle contribue en revanche à recruter de la main-d'œuvre dans certains domaines où les services sont jugés essentiels, comme la construction. L'immigration fait donc partie de la solution lorsque nous accueillons des nouveaux arrivants qui ont de l'expérience dans les métiers spécialisés et la construction. De fait, IRCC réserve des places dans le Plan des niveaux d'immigration pour les travailleurs qui peuvent contribuer à l'expansion des infrastructures existantes, grâce à la sélection ciblée aux fins de l'immigration permanente de menuisiers, d'entrepreneurs, de plombiers et autres personnes de métier.

Parallèlement, les programmes régionaux d'immigration économique peuvent être utilisés pour aider à combler les pénuries de main-d'œuvre dans certaines régions, en encourageant les nouveaux arrivants à s'installer à l'extérieur des grandes villes qui pourraient ne plus être en mesure d'accueillir de façon optimale de nouveaux arrivants. Le **Programme des candidats des provinces** (PCP) permet aux provinces et aux territoires d'adapter leurs programmes pour répondre aux nouveaux besoins en main-d'œuvre qui surviennent sur leurs territoires respectifs, notamment dans le secteur des soins de santé. De même, le **Programme d'immigration au Canada atlantique** (PICA) permet aux provinces de l'Atlantique de donner la priorité aux secteurs qui ont des besoins immédiats en main-d'œuvre. Le PICA a été conçu en tenant compte des besoins des secteurs clés et dispose d'une certaine flexibilité qui lui permet de répondre aux besoins importants du marché du travail. Le **Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord** (PPICRN) est un programme communautaire lancé par IRCC en 2019. Le PPICRN a aidé les communautés participantes à attirer et à conserver les nouveaux arrivants afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs clés.

Un système d'immigration solide appuie les obligations internationales du Canada sur le plan humanitaire. Il offre la flexibilité nécessaire pour répondre aux crises humanitaires mondiales et aider les personnes en situation de vulnérabilité et dans le besoin, comme on l'a vu en Afghanistan et en Ukraine. Les aides à l'établissement et à la réinstallation du Canada constituent une partie importante du système d'immigration en aidant les nouveaux arrivants à surmonter les obstacles et à s'intégrer dans la société canadienne ainsi que sur le marché du travail. Pour garantir un système d'immigration solide, IRCC collabore avec une série de partenaires de la société civile et d'autres ordres de gouvernement pour soutenir la prestation continue de services d'établissement aux nouveaux arrivants et favoriser leur intégration sur le marché du travail.

Les résidents temporaires contribuent à la vie économique et sociale du Canada, où ils continuent de pourvoir des postes vacants à court terme dans les secteurs de la vente, des services et des métiers et dans le secteur manufacturier, tout en apportant des avantages sociaux et culturels à la société canadienne. L'immigration temporaire concerne les visiteurs, qui contribuent à la relance de l'économie touristique après la COVID au Canada. Les étudiants étrangers contribuent de manière importante à l'économie canadienne : leur contribution au produit intérieur brut du Canada était estimée à 15,4 milliards de dollars en 2020². En particulier, de nombreux résidents temporaires obtiennent la résidence permanente après avoir fait des études ou acquis une expérience professionnelle au Canada.

IRCC reconnaît les défis que la création des frontières internationales du Canada a posés aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. IRCC et l'Agence des services frontaliers du Canada codirigent une mesure du plan d'action en vertu de la Loi sur la Déclaration des Nations unies et travaillent en étroite collaboration avec d'autres ministères pour poursuivre les modifications de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Il s'agit notamment de modifier les règlements pertinents et de réviser les politiques afin de résoudre les problèmes complexes de traversée des frontières et de migration auxquels sont confrontés les peuples autochtones divisés par les frontières internationales du Canada, y compris les options visant à modifier les dispositions relatives au droit d'entrée au Canada et les exigences en matière de permis de travail et de permis d'études.

Stratégie de lutte contre le racisme et analyse comparative entre les sexes Plus, dans le cadre d'un système d'immigration équitable et bien géré

- IRCC accorde la priorité au droit à une prise de décision équitable et impartiale dans le cadre de ses politiques, programmes et pratiques.
- La stratégie de lutte contre le racisme d'IRCC fournit une feuille de route pour maximiser les avantages des programmes d'IRCC pour les Canadiens et les nouveaux arrivants en veillant à ce que les politiques, les programmes, la prestation de services et la gestion des personnes d'IRCC soient justes et équitables et tiennent compte de la culture.
- Celle-ci a été complétée par un sondage sur la lutte contre le racisme afin de mieux comprendre comment améliorer l'efficacité et lutter contre le racisme pour les clients et les employés.
- L'approche de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) du gouvernement du Canada est une exigence essentielle de tous les programmes d'immigration d'IRCC. L'ACS Plus évalue la manière dont les politiques, les programmes et les initiatives touchent les clients et les employés, notamment en relevant les inégalités systémiques potentielles et les formes de discrimination qui se recoupent.

² Affaires mondiales Canada (GAC) commande périodiquement un rapport sur l'impact économique des étudiants étrangers. <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/covid19-impact/index.aspx?lang=fra>

En 2022, le Canada a continué à jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne les questions de migration mondiale et de protection internationale des réfugiés. Le Canada s'est engagé activement de façon bilatérale avec d'autres pays et de façon multilatérale avec des organisations et des partenaires internationaux afin de collaborer sur diverses questions liées à la migration et à la protection des réfugiés.

Une croissance significative et soutenue et un nombre record d'admissions en 2022

En 2022, le Canada a accueilli un nombre record de résidents permanents (437 539, par rapport à une cible de 431 645 admissions). Ce jalon a été atteint à la suite d'une année record en 2021, pendant laquelle IRCC cherchait à se reprendre pour les admissions perdues en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

En réponse aux pénuries de main-d'œuvre et à la reprise économique après la pandémie, 58,4 % des résidents permanents admis en 2022 l'ont été au titre de catégories de l'immigration économique. Ces catégories comprenaient des programmes régionaux d'immigration économique, comme le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, le Programme des candidats des provinces et le Programme d'immigration au Canada atlantique, ce qui aide à répartir les avantages liés à l'immigration dans les régions partout au Canada. Parmi les immigrants économiques admis en 2022, 45 % sont arrivés dans le cadre de programmes régionaux. Ces efforts se combinent pour combler les pénuries de main-d'œuvre.

Outre ces réalisations en matière d'immigration économique, le Canada a continué à respecter ses engagements humanitaires internationaux, notamment en répondant aux crises en Afghanistan et en Ukraine, ainsi qu'en facilitant la réunification des familles. En outre, en 2022, IRCC a admis le plus grand nombre d'immigrants francophones au Canada en dehors du Québec (plus de 16 300). Cela a permis au Ministère d'atteindre l'objectif d'immigration francophone de 4,4 % un an avant l'échéance de 2023, soutenant ainsi la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire au Canada.

Examen stratégique de l'immigration

Dans 20 ans, les immigrants représenteront probablement le tiers de la population totale du Canada. Plus tôt encore, ils pourraient représenter 100 % de la croissance de la main-d'œuvre du Canada. Compte tenu de ces changements, le Canada doit envisager ce que l'avenir nous réserve et la meilleure façon de se positionner pour répondre aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités afin que le pays demeure un chef de file mondial en matière d'immigration. Pour relever ces défis, un examen stratégique du système d'immigration du Canada a été annoncé dans le Budget de 2022. Bien que le travail continue pour répondre aux possibilités et aux défis actuels liés à l'immigration, des changements survenus au Canada et dans le monde donnent à penser qu'il faut procéder à un examen approfondi afin de positionner le Canada pour l'avenir. Ces défis comprennent, sans s'y limiter, le nombre croissant de résidents temporaires, de résidents permanents et de demandeurs d'asile; la réponse à de nombreuses crises humanitaires complexes; et l'application des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.

EXEMPLES DE RÉUSSITE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION : SOULAGER UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS DE LONGUE DURÉE

25 NOVEMBRE 2022



De nombreux établissements de retraite et de soins de longue durée de Terre-Neuve-et-Labrador ont du mal à pourvoir leurs postes, mais Chancellor Park, à St. John's, a réussi à embaucher du personnel infirmier formé à l'étranger. L'établissement a trouvé son bonheur en découvrant Dilruba Hussaini, une jeune infirmière afghane qui vivait en Inde avec sa famille en tant que réfugiée. La formation internationale de Dilruba lui a permis de travailler à Chancellor Park en tant qu'aide-soignante.

Partout au Canada, les personnes âgées qui ont besoin de soins de longue durée sont confrontées à des listes d'attente, parce que de nombreux établissements manquent de personnel. À l'été 2022, **CBC a rapporté que Terre-Neuve-et-Labrador comptait plus de 600 postes de personnel infirmier vacants et 900 infirmières et infirmiers proches de la retraite** (en anglais). La situation était si grave que la province a mis en place des mesures incitatives pour recruter et conserver du personnel infirmier, comprenant notamment une prime à la signature et des heures supplémentaires à taux double.

« Dilruba est une aide-soignante bien formée, élocuente et enthousiaste, qui s'est révélée être une employée efficace et motivée, » constate Beverley Parsons, qui supervise la dotation de Chancellor Park. Elle explique que la COVID-19 a rendu la recherche de travailleurs encore plus difficile.

« De nombreuses personnes ont décidé de prendre leur retraite pendant la pandémie », explique-t-elle. « Il n'y a tout simplement pas assez de jeunes ayant l'éducation et les compétences nécessaires pour les remplacer. »

Chancellor Park a trouvé Dilruba grâce au **projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique**.

Le projet pilote aide les réfugiés qualifiés à immigrer au Canada et permet aux employeurs d'avoir accès à des candidats qualifiés pour pourvoir les postes vacants.

Dans ce contexte, en février 2023, le Ministère a lancé un examen stratégique à grande échelle de l'immigration axé sur les activités de mobilisation, les politiques et les recherches en vue de positionner le système d'immigration au Canada pour l'avenir. Intitulé « Un système d'immigration pour l'avenir du Canada : renforcer nos collectivités », l'examen a offert diverses possibilités aux partenaires et aux intervenants d'exprimer leurs points de vue, notamment dans le cadre de tables rondes régionales, de séances ciblées dans les principaux domaines d'intérêt et d'un sondage en ligne. Dans l'ensemble, plus de 17 500 clients, personnes et représentants d'entreprises, d'universités et d'organismes d'aide à l'établissement ont fait part de leur point de vue à l'égard de la façon de tirer parti des avantages de l'immigration pour les Canadiens, tout en relevant les défis humanitaires et en offrant une expérience exceptionnelle aux nouveaux arrivants et aux visiteurs.

Effort pangouvernemental

Le Canada est reconnu à l'échelle internationale comme un chef de file en matière de gestion des migrations. Par ailleurs, le contexte de l'immigration a évolué ces dernières années, en particulier au cours de l'année 2022. L'augmentation du coût des biens, l'évolution de la pression immobilière, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la pression accrue sur les systèmes de santé sont autant de défis auxquels sont confrontés les Canadiens et les nouveaux arrivants. Parallèlement, en 2022, le taux de chômage a baissé et le nombre d'offres d'emploi a augmenté dans de nombreux secteurs, ce qui a entraîné une hausse de la demande de nouveaux travailleurs, en particulier dans certains secteurs tels que celui de la santé. Ces questions sont complexes et nécessiteront des solutions créatives et de l'expertise à tous les ordres de gouvernement.

Si l'immigration contribue à l'offre de main-d'œuvre, atténue les pressions démographiques et apporte des avantages sociaux et culturels, elle crée également une demande d'infrastructures et de services. Étant donné la croissance importante et soutenue des niveaux théoriques d'immigration prévus, une immigration réussie pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens passe par une collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les communautés et les municipalités, les communautés autochtones, le secteur privé et les intervenants. En s'appuyant sur les forces existantes au sein des processus de gestion des migrations du Canada et en ouvrant le dialogue avec davantage de partenaires, IRCC s'engage à continuer à construire un système d'immigration plus fort pour l'avenir afin de mieux répondre à certaines des questions clés auxquelles notre pays est confronté.

IRCC collabore avec des partenaires gouvernementaux clés dans la réalisation de son mandat, notamment :

- La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada sur le plan des niveaux d'immigration;
- Emploi et Développement social Canada et potentiellement d'autres comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Patrimoine canadien, Industrie Canada, les agences fédérales de développement régional, et Innovation, Sciences et Développement économique Canada dans le cadre d'un effort pangouvernemental pour soutenir les immigrants;
- Services partagés Canada et Affaires mondiales Canada en tant que fournisseurs de services communs.

Ces partenaires sont essentiels à la bonne administration des programmes d'immigration, y compris le contrôle de sécurité, la santé et la sécurité, et d'autres activités d'exécution de la loi qui sont indispensables pour maintenir l'intégrité du système d'asile et d'immigration et assurer la sécurité des Canadiens.

Résidents permanents

Les programmes économiques régionaux jouent un rôle croissant dans les admissions annuelles et aident à concrétiser les avantages de l'immigration dans l'ensemble du Canada. Le Programme des candidats des provinces (PCP) offre aux provinces et territoires le moyen de répondre à leurs besoins en matière de développement économique, et le Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA) est une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés et les diplômés étrangers des établissements d'enseignement du Canada atlantique qui souhaitent rester dans la région. Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN) est un programme pilote d'immigration d'une durée de cinq ans visant à aider à attirer de nouveaux travailleurs qualifiés dans les petites communautés, affichant des populations vieillissantes et des pénuries de main-d'œuvre, qui ont du mal à attirer et à conserver de nouveaux arrivants. Nous utilisons le système en ligne Entrée express pour gérer les demandes d'immigration des travailleurs qualifiés. Il existe trois programmes d'immigration gérés au moyen d'Entrée express, à savoir la catégorie de l'expérience canadienne, le programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et le programme des métiers qualifiés (fédéral).

En juin 2022, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) a été modifiée pour autoriser la sélection axée sur les ensembles dans le système Entrée express, qui sera lancée l'année suivante. Ce nouvel outil accroît la flexibilité de la sélection, permettant à IRCC de délivrer des invitations à certains candidats afin de répondre à des priorités et objectifs économiques précis. Les catégories ont été établies sur la base des données sur le marché du travail et d'un processus de consultation des partenaires provinciaux et territoriaux et des intervenants, qui s'est déroulé en 2022. Elles se concentrent sur les priorités suivantes : aider à remédier aux pénuries structurelles sur le marché du travail et préparer le Canada pour l'avenir, ainsi que soutenir les besoins du marché du travail en matière de personnes francophones et bilingues et la croissance économique dans les communautés francophones en situation minoritaire à l'extérieur du Québec.

IRCC a mis en œuvre la mise à jour de la **classification nationale des professions** (CNP 2021) en novembre 2022. Cette révision importante, menée par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Statistique Canada, a introduit un nouveau système de numérotation et une nouvelle méthode de classification des professions au Canada. L'utilisation de la CNP 2021 est répandue dans tous les programmes d'IRCC. Sa mise en œuvre a permis de déterminer avec précision les besoins en main-d'œuvre, de clarifier les compétences et qualifications nécessaires pour occuper un emploi au Canada, d'aligner les données administratives d'IRCC sur les données d'EDSC et de Statistique Canada, et de soutenir la croissance des admissions de résidents permanents et temporaires, qui sont des objectifs stratégiques clés d'IRCC.

EXEMPLES DE RÉUSSITE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE MILIEU DE LA DANSE À CHARLOTTETOWN



Polina Salabay et sa passion pour le mouvement secouent le milieu de la danse à Charlottetown.

Polina et sa mère sont arrivées au Canada au printemps 2022. Elles ont fui la guerre en Ukraine et sont venues retrouver la sœur de Polina, qui avait emménagé à Charlottetown quelques années auparavant. Peu de temps après s'être établie, Polina a commencé à retrouver l'énergie débordante qui lui était familière.

Malgré un emploi à temps plein à titre d'agente de recrutement pour une entreprise en architecture, l'horaire chargé avec lequel elle jonglait en Ukraine lui manquait. Polina avait consacré la plus grande partie de sa vie à la danse, d'abord comme élève, puis à titre de chorégraphe et de professeure.

Polina a cherché des occasions de faire du bénévolat pour des studios de danse à Charlottetown. Lorsqu'elle a découvert DownStreet Dance, elle a senti immédiatement une connexion avec les propriétaires du studio. Ceux-ci n'offraient pas de cours destinés aux enfants, et c'était la situation idéale.

D'abord professeure bénévole, elle s'est vite bâti un petit groupe d'adeptes et, grâce à un peu d'aide de la part de DownStreet, elle a créé sa propre compagnie de danse. Elle l'a nommée « Polli's Dance », utilisant ainsi son propre prénom, d'une façon que les enfants canadiens sont en mesure de prononcer facilement, et « polis » (comme la fin du mot « metropolis ») qui fait référence à l'effervescence qui se dégage d'une métropole.

Laura Weatherbie est présidente du conseil de Two Right Feet Dance Inc., l'organisme à but non lucratif qui exploite DownStreet Dance. Elle déclare que l'enthousiasme et la chaleur que dégage Polina constituent sa marque de commerce, et que les enfants vont vers elle tout naturellement. De plus, Polina a amené de nouvelles options de danse à Charlottetown avec son style hip-hop. Toutefois, ce qui impressionne le plus Laura, c'est la détermination et le dynamisme de Polina.

« Elle est vraiment très proactive et énergique, affirme Laura. J'admire son esprit d'entreprise et sa persévérance, en particulier compte tenu de tout ce qu'elle a vécu. Elle n'a presque pas eu besoin de notre soutien! C'était comme si nous étions simplement derrière elle, sans plus. »

Pour l'avenir, elle rêve de développer sa compagnie de danse, ce qu'elle ne devrait pas tarder à concrétiser compte tenu de toute l'énergie qu'elle a su insuffler à Charlottetown.

« Chaque saison, de plus en plus de personnes constateront les fruits de mon travail, et ça continuera d'augmenter, » affirme-t-elle avec confiance.

Asile

Le système d'octroi de l'asile au Canada a traité des volumes historiques et sans précédent de demandes d'asile, soit 91 710 en 2022. Compte tenu du grand nombre de demandeurs d'asile entrant au Canada de manière irrégulière entre les points d'entrée officiels, principalement par le chemin Roxham près de Lacolle (Québec), le gouvernement du Canada a collaboré avec les provinces pour fournir des logements provisoires et des aides sociales à ceux qui en avaient besoin. Afin de remédier aux retards dans la délivrance des permis de travail, IRCC a mis en œuvre en novembre 2022, une **politique d'intérêt public temporaire** visant à rationaliser le processus de détermination de la recevabilité. En conséquence, 63 255 demandes de permis de travail ont été approuvées entre le 16 novembre 2022 et le 30 juin 2023. Cela a permis d'alléger la pression sur les services sociaux et de santé provinciaux et sur les logements fournis par IRCC.

Résidents temporaires

Pour aider à lutter contre la pénurie généralisée de main-d'œuvre au Canada, IRCC a mis en place plusieurs politiques d'intérêt public temporaires en 2022 en reconnaissance des énormes avantages sociaux, culturels et économiques que les étudiants étrangers apportent au Canada. Le 7 octobre 2022, le Ministère a annoncé la suppression temporaire de la limite de 20 heures de travail à un emploi hors campus pour les étudiants étrangers admissibles ayant présenté une demande de permis d'études au plus tard à cette date. La mesure temporaire est en vigueur du 15 novembre 2022 au 31 décembre 2023.

En plus de faciliter le maintien de la main-d'œuvre dans l'économie canadienne, cette politique d'intérêt public temporaire permet aussi aux étudiants admissibles d'acquérir une expérience de travail pendant leurs études et d'établir des liens avec des employeurs, augmentant ainsi leurs chances de trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme. L'augmentation du nombre d'heures de travail peut également aider les étudiants étrangers à payer des dépenses imprévues pendant leur séjour. IRCC travaille avec les provinces et territoires pour évaluer les répercussions de cette politique d'intérêt public temporaire avant qu'elle n'expire.

En 2022, IRCC a également annoncé une nouvelle politique d'intérêt public temporaire permettant aux étrangers titulaires d'un permis de travail post-diplôme expirant entre le 20 septembre 2021 et le 31 décembre 2022 de demander un permis de travail ouvert supplémentaire de 18 mois. La politique d'intérêt public temporaire a été conçue pour contribuer à combler les pénuries de main-d'œuvre pendant la relance économique au Canada, tout en offrant à ce groupe de diplômés étrangers la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle canadienne supplémentaire, qui pourrait étayer une future demande de résidence permanente.

Transformation de la prestation des **SERVICES** numériques

IRCC a entamé un parcours de plusieurs années pour repenser la manière dont nous fournissons nos services à nos clients. Pour soutenir cette transformation, IRCC a lancé en 2022 le programme de modernisation de la plateforme numérique (MPN), une initiative pluriannuelle qui transformera progressivement l'expérience client grâce à de nouveaux processus et capacités opérationnels s'appuyant sur de nouvelles technologies numériques à l'échelle de l'organisation.

En attendant la transformation complète, IRCC continue d'adopter un certain nombre d'approches innovantes pour gérer les volumes élevés de demandes, et améliorer la prestation de services et l'expérience du client. Il s'agit notamment de trier les courriels des clients pour permettre d'y répondre plus rapidement, d'automatiser la détermination positive de la recevabilité et d'utiliser des outils numériques.

Les demandeurs d'asile peuvent désormais déposer une demande d'asile au Canada en utilisant le portail d'IRCC pour remplir leur demande de protection et soumettre des documents en ligne. Le portail est intégré au Système mondial de gestion des cas (SMGC), ce qui permet d'accroître l'efficacité en rendant le processus de réception des demandes pratiquement sans papiers et en réduisant la saisie manuelle de données.

Pour faire avancer cette initiative, en 2023, IRCC a élaboré un plan directeur pour la conception de ses futurs services et a travaillé avec l'industrie pour mettre au point les exigences relatives à une nouvelle plateforme de gestion des cas, qui remplacera à terme l'actuel SMGC. IRCC a acquis et commencé à configurer sa nouvelle plateforme d'expérience client, qui permettra de transformer la manière dont les clients interagissent avec le Ministère. Cette nouvelle expérience client devrait commencer à être déployée auprès d'un sous-ensemble de clients d'ici la fin de l'année 2023.

Numérique et amélioration des services

En attendant la transformation complète, IRCC continue d'adopter un certain nombre d'approches innovantes pour gérer les volumes élevés de demandes, et améliorer la prestation de services et l'expérience du client. En 2022, pour remédier aux retards de traitement, le premier ministre a annoncé la création d'un nouveau groupe de travail chargé d'améliorer les services gouvernementaux, en mettant l'accent sur la réduction des temps d'attente pour les Canadiens. Le groupe de travail, un comité de ministres, examinera la prestation de services, cernera les lacunes et les domaines à améliorer, et formulera des recommandations³.

En janvier 2022, IRCC a étendu l'utilisation d'analyses avancées pour rationaliser le triage de toutes les demandes de visa de résident temporaire (VRT) soumises depuis l'étranger et pour automatiser la détermination positive de la recevabilité de certaines demandes.

En date de septembre 2022, les demandeurs d'asile peuvent désormais présenter une demande d'asile au Canada en utilisant le portail d'IRCC pour remplir leur demande de protection et soumettre des documents en ligne. Le portail permet d'accroître l'efficacité en rendant le processus de réception des demandes pratiquement sans papiers et en réduisant la saisie manuelle de données.

L'interface interministérielle entre le système Nova et le SMGC a également été mise en place en 2022, afin de faciliter la communication entre IRCC, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Cette innovation permet aux trois organisations partenaires d'échanger d'une manière sûre, précise et efficace des documents et des renseignements concernant les demandes d'asile.

En tirant parti de la technologie, IRCC est en mesure de réaliser des gains d'efficacité en matière de traitement et d'orienter les ressources d'agents vers des demandes plus complexes ou plus délicates. D'autre part, IRCC a respecté son engagement d'embaucher 1 250 employés à l'automne 2022 afin d'accroître la capacité de traitement et poursuivra ses efforts en matière d'embauche tout au long de 2023.

³ **Le premier ministre annonce la création d'un nouveau groupe d'intervention pour améliorer les services gouvernementaux offerts aux Canadiens | Premier ministre du Canada (pm.gc.ca)**

Initiative de réinstallation des **AFGHANS**

IRCC est engagé à faciliter le passage sécuritaire et la réinstallation d'Afghans vulnérables, en particulier les personnes qui ont soutenu le Canada et ses alliés au cours des deux dernières décennies, les femmes, les personnes LGBTQI+, les défenseurs des droits de la personne, les journalistes et les membres des minorités religieuses et ethniques. IRCC est en bonne voie de réinstaller au moins 40 000 Afghans vulnérables d'ici la fin de 2023.

Au total, **19 702 Afghans se sont réinstallés dans 145 communautés** à travers le Canada (y compris au Québec) en 2022.

MESURES SPÉCIALES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Ceux qui ont une relation importante ou durable avec le gouvernement du Canada.

5 778

sont arrivés au Canada

MEMBRES DE LA FAMILLE ÉLARGIE

Membres de la famille élargie des interprètes antérieurement réinstallés au Canada aux termes des politiques d'intérêt public de 2009 et 2012.

1 048

sont arrivés au Canada

PROGRAMME HUMANITAIRE

Ressortissants afghans vulnérables, en particulier les femmes, les LGBTQI+, les défenseurs des droits de la personne, les journalistes et les membres des minorités ethniques et religieuses.

12 876

sont arrivés au Canada

SERVICES D'ÉTABLISSEMENT :

- Tous les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) peuvent bénéficier d'un lieu d'hébergement temporaire et d'une aide à l'obtention d'un logement permanent, ainsi que d'un soutien du revenu au titre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR).
- Tous les clients de la Politique d'intérêt public pour les membres de la famille élargie (PPFE) peuvent bénéficier de services au point d'entrée et d'un paiement forfaitaire de soutien du revenu équivalant à trois mois de soutien du revenu au titre du PAR pendant que leurs proches parents les aident à trouver un logement permanent.

Réinstallation des réfugiés d'Afghanistan

Le gouvernement du Canada est sur la bonne voie pour réinstaller au moins 40 000 Afghans vulnérables d'ici la fin de 2023, ce qui constitue l'un des objectifs de réinstallation les plus importants au monde. Plus de la moitié de cet engagement vise les personnes qui ont aidé le Canada, dont 18 000 places pour le Programme de mesures spéciales en matière d'immigration à l'intention des ressortissants afghans et des membres de leur famille qui ont aidé étroitement le gouvernement du Canada, de même que 5 000 places pour les membres de la famille élargie d'interprètes afghans qui sont venus au Canada dans le cadre de programmes antérieurs.

Le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique aide les réfugiés qualifiés et les autres personnes déplacées à immigrer au Canada. IRCC a également mis en place une voie d'accès à la résidence permanente pour les membres de la famille élargie des anciens conseillers linguistiques et culturels au Canada qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents et qui ont été employés par le ministère de la Défense nationale en Afghanistan entre 2001 et 2021.

Les places restantes prévues dans le cadre de cet engagement sont réservées à la réinstallation dans le cadre du volet humanitaire, qui comprend les RPG et les réfugiés parrainés par le secteur privé, y compris les femmes dirigeantes, les défenseurs des droits de la personne, les minorités religieuses ou ethniques persécutées, les personnes LGBTQI+ et les journalistes.

Tout au long de l'année 2022, le Canada a tiré parti de la coopération diplomatique avec des partenaires de la région et des pays aux vues similaires aux nôtres, ainsi que de partenariats avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations non gouvernementales, afin de faciliter le passage en toute sécurité des clients afghans d'IRCC en Afghanistan. En 2022, IRCC a également organisé 36 vols affrétés pour des clients afghans en provenance du Pakistan, du Tadjikistan et des Émirats arabes unis, et a optimisé les options commerciales à partir de plusieurs endroits.

En 2022-2023, 17 millions de dollars ont été investis pour fournir des services immédiats et essentiels aux clients dans le cadre du PAR⁴. En outre, IRCC a ajouté de nouveaux fournisseurs de services du PAR en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, étendant ainsi le programme à 44 collectivités partout au Canada. L'extension de l'empreinte des communautés de réinstallation aux communautés plus petites et plus éloignées peut permettre d'atténuer les pressions liées au nombre accru d'arrivées RPG et de mieux appuyer le parcours d'établissement et d'intégration des clients, en tenant compte des facteurs liés au coût de la vie.

Les nouveaux arrivants afghans admissibles, y compris les RPG, peuvent accéder à un large éventail de services d'établissement divers tels que :

- formation linguistique;
- aide pour s'orienter dans la vie au Canada;
- renseignements et services pour faciliter l'accès au marché du travail, dont le mentorat, le réseautage, le counseling, le développement des compétences et la formation;
- activités qui favorisent la création de liens dans les communautés;
- évaluation des autres besoins des clients et aiguillage vers les organismes appropriés;
- services adaptés aux besoins des femmes, des personnes âgées, des jeunes et des personnes LGBTQI+;
- autres aides à l'établissement offertes dans le cadre du Programme d'établissement.

Outre les services généraux d'établissement, des activités particulières sont menées dans tout le pays pour répondre aux besoins complexes des clients afghans, notamment des services d'aide à l'emploi pour les femmes afghanes.

⁴ Bien que les rapports sur ces initiatives soient basés sur l'exercice 2022-2023 dans le présent rapport, il convient de noter qu'ils sont associés à des financements qui sont alloués sur la base d'un exercice. **Le gouvernement du Canada investit 35 millions de dollars pour élargir les services d'établissement pour les nouveaux arrivants dans les petites villes et les communautés rurales – Canada.ca**

Le Canada élargit l'aide à l'établissement pour les **UKRAINIENS** qui viennent au Canada



IRCC s'est rapidement mobilisé pour apporter une réponse à plusieurs volets en matière d'immigration à l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie, y compris des mesures spéciales en matière d'immigration et de soutien pour un parcours de résidence temporaire accéléré dans le cadre de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU).

Plus de **95 500** titulaires de l'AVUCU sont arrivés au Canada. Cela s'ajoute aux plus de **13 700** demandeurs approuvés au Canada.

Le Ministère a organisé trois vols affrétés pour faciliter les déplacements vers le Canada.

La réponse du Canada comprenait également l'octroi d'une aide financière transitoire unique dans le cadre de l'**Initiative d'aide transitoire Canada-Ukraine (IATCU)** afin d'aider les détenteurs d'une AVUCU admissibles à subvenir à leurs besoins de base à leur arrivée au Canada et un hébergement d'urgence temporaire pour une durée maximale de **14 jours**.

Au 31 décembre 2022, près de **5 900** personnes avaient bénéficié d'un hébergement financé par le gouvernement fédéral pour une durée maximale de 14 jours.

Au 31 décembre 2022, plus de **98 400** titulaires de l'AVUCU avaient été approuvés pour recevoir un paiement dans le cadre de l'IATCU, pour un montant total de 259 millions de dollars.



Soutien aux personnes fuyant la guerre en Ukraine

IRCC s'est rapidement mobilisé pour apporter une réponse à plusieurs volets en matière d'immigration à l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie, y compris des mesures spéciales en matière d'immigration et de soutien pour un parcours de résidence temporaire accéléré. Le 17 mars 2022, le Canada a mis en œuvre la série de mesures liées à l'**Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU)**. Dans le cadre de l'AVUCU, les Ukrainiens et les membres de leur famille pouvaient présenter gratuitement leur demande depuis n'importe où dans le monde et bénéficier d'un traitement simplifié. Il n'y avait aucune limite quant au nombre de personnes pouvant présenter une demande. Les Ukrainiens et les membres de leur famille qui arrivent au Canada avant le 31 mars 2024 peuvent rester au Canada pendant un maximum de trois ans, et ont la possibilité de travailler ou d'étudier. Entre le lancement de l'AVUCU le 17 mars 2022 et la fin du mois de décembre 2022, le Canada a reçu plus de 761 000 demandes d'AVUCU à l'étranger et plus de 13 700 demandes au Canada. Plus de 95 500 titulaires de l'AVUCU sont arrivés au Canada en 2022.

IRCC a facilité l'arrivée au Canada de près de 1 000 Ukrainiens et des membres de leur famille à bord de trois vols affrétés à destination de Winnipeg le 23 mai 2022, de Montréal le 29 mai 2022 et de Halifax le 2 juin 2022^{5,6,7}.

Depuis le 2 juin 2022, IRCC, en collaboration avec EDSC/Service Canada, verse des paiements uniques d'aide financière transitoire aux Ukrainiens dans le cadre de l'Initiative d'aide transitoire Canada-Ukraine (IATCU). La prestation consiste en un paiement direct unique de 3 000 \$ par adulte et de 1 500 \$ par enfant de moins de 18 ans. Au 31 décembre 2022, plus de 98 400 titulaires de l'AVUCU avaient été approuvés pour recevoir un paiement dans le cadre de l'IATCU, pour un montant total de 259 millions de dollars.

Le Ministère collabore avec ses partenaires pour continuer à offrir jusqu'à 14 nuits d'hébergement temporaire d'urgence aux titulaires de l'AVUCU qui entrent au Canada sans hébergement prévu ou qui en ont le plus besoin. Au 31 décembre 2022, près de 5 900 personnes avaient bénéficié d'un hébergement financé par le gouvernement fédéral pour une durée maximale de 14 nuits. En outre, plus de 5 800 personnes (2 819 ménages) ont bénéficié d'un hébergement d'urgence dans le cadre du contrat avec la Croix-Rouge canadienne.

Les Ukrainiens et les membres de leur famille peuvent bénéficier d'un accès limité dans le temps aux services du Programme d'établissement d'IRCC, normalement réservés aux résidents permanents. Les services offerts aux Ukrainiens pendant qu'ils s'établissent dans leur nouvelle collectivité comprennent :

- formation linguistique;
- aide pour s'orienter dans la vie au Canada, par exemple pour l'inscription des enfants à l'école;
- renseignements et services pour faciliter l'accès au marché du travail, dont le mentorat, le réseautage, le counseling, le développement des compétences et la formation;

⁵ [Le Canada accueille le premier vol nolisé fédéral pour les Ukrainiens à Winnipeg – Canada.ca](#)

⁶ [Le Canada accueille un deuxième vol nolisé pour les Ukrainiens à Montréal – Canada.ca](#)

⁷ [Accueil chaleureux pour les Ukrainiens lors du troisième vol nolisé à Halifax – Canada.ca](#)

- activités qui favorisent la création de liens dans les communautés;
- évaluation des autres besoins des Ukrainiens et aiguillage vers les organismes appropriés;
- services adaptés aux besoins des femmes, des personnes âgées, des jeunes et des personnes LGBTQI+;
- autres aides à l'établissement offertes dans le cadre du Programme d'établissement.

Des modes de prestation des services spécialisés (Internet, courriel, téléphone) ont été activés pour fournir aux clients les toutes dernières informations sur les services d'établissement au Canada. En outre, IRCC a tiré parti des fonctions d'automatisation existantes pour rationaliser le traitement de ces dossiers.

IRCC collabore activement avec les provinces et les territoires et les organismes d'établissement partout au pays afin de soutenir les Ukrainiens et les membres de leur famille qui arrivent au sein de communautés canadiennes. L'Opération havre de paix pour les Ukrainiens, mise en place en mars 2022, est une initiative nationale qui relie les principaux acteurs du soutien aux personnes fuyant la guerre en Ukraine, en fournissant un point de mobilisation unique axé sur la coordination de la réponse.

En 2022, IRCC a continué à fournir une approche flexible et adaptée pour répondre aux besoins uniques des clients fuyant la guerre en Ukraine. En avril 2022, les services d'établissement financés par le gouvernement fédéral ont été rendus accessibles aux Ukrainiens et aux clients de l'AVUCU. Entre avril 2022 et mars 2023, plus de 74 400 clients ukrainiens et de l'AVUCU ont accédé à au moins un service d'établissement financé par le gouvernement fédéral.

Le plan des niveaux d'immigration de 2024-2026

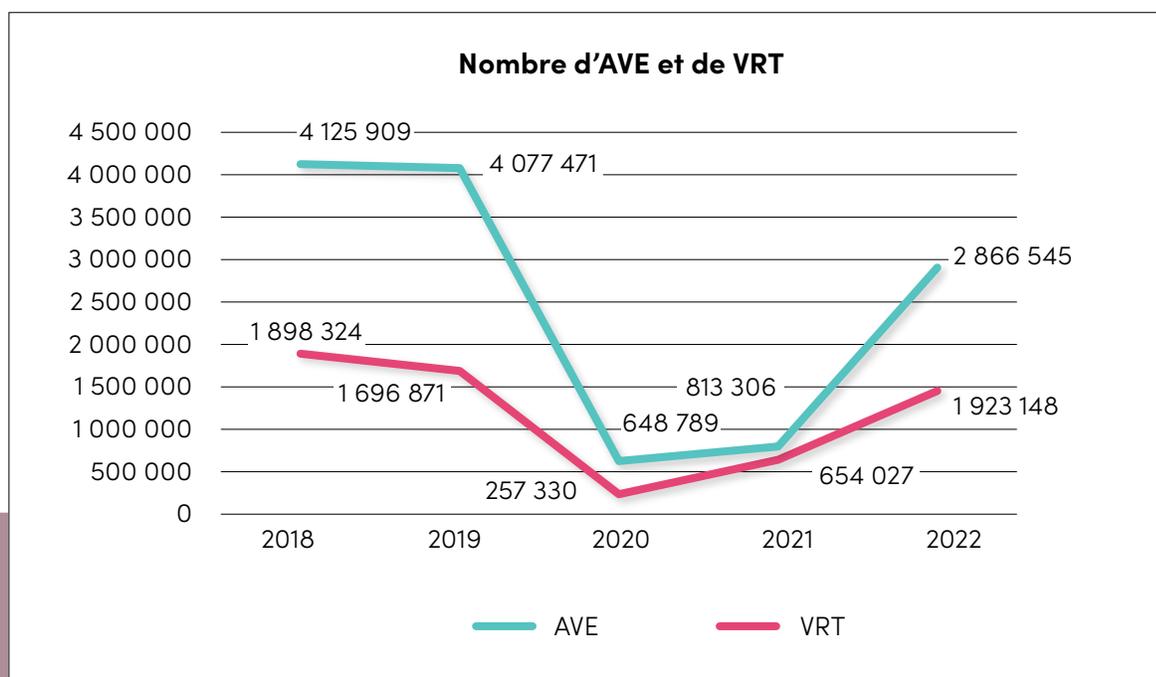
En vertu de la LIPR, IRCC est tenu de présenter son plan des niveaux d'immigration au plus tard le 1^{er} novembre, avec des exceptions aux dates de présentation en cas d'années électorales. Le plan des niveaux d'immigration est conforme aux objectifs de la LIPR, à savoir veiller à ce que l'immigration contribue à la croissance économique, soutenir les efforts humanitaires mondiaux et procurer des avantages à long terme au Canada, tout en garantissant un système bien géré qui maintient la confiance du public.

Le plan des niveaux d'immigration de 2024-2026 continue de soutenir les objectifs clés tout en cherchant à équilibrer l'accent mis sur l'économie, à soutenir la régionalisation et à promouvoir un système d'immigration qualifiée agile et réactif. Il le fait en répondant aux multiples grandes crises humanitaires (p. ex. en Afghanistan et en Ukraine) et en maintenant l'engagement en faveur de la réunification des familles. Compte tenu de l'évolution rapide du contexte mondial (augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, des inégalités, des conflits et de l'instabilité dans le monde entier), de l'évolution des marchés du travail canadiens, du déclin démographique, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des pressions accrues sur les infrastructures, le succès du système d'immigration repose sur la collaboration entre tous les ordres de gouvernement. C'est un effort à l'échelle de la société. La croissance de l'immigration doit être soigneusement calibrée en fonction de la capacité d'accueil disponible. En reconnaissance de cette importante collaboration élargie, des efforts ont été déployés pour guider ce plan.

RÉSIDENTS TEMPORAIRES : PROGRAMMES ET VOLUMES

Résidents temporaires

Un résident temporaire est un étranger qui est légalement autorisé à entrer au Canada à des fins temporaires. Un étranger a le statut de résident temporaire lorsqu'on estime qu'il satisfait aux exigences de la loi pour entrer ou demeurer au Canada à titre de visiteur, d'étudiant, de travailleur ou de titulaire d'un permis de séjour temporaire. Seuls les étrangers se trouvant effectivement au Canada détiennent le statut de résident temporaire⁸. Les résidents temporaires qui viennent au Canada, à l'exception notamment des titulaires de passeport des États-Unis, doivent recevoir un visa de résident temporaire (VRT) ou une autorisation de voyage électronique (AVE) d'IRCC avant leur départ vers le Canada.



En 2022, 2 866 545 AVE et 1 923 148 VRT ont été délivrés. Le faible nombre découle d'une diminution des voyages et de tendances liées aux visiteurs occasionnés par la COVID-19 et d'autres facteurs.

⁸ Langage repris du site Web d'IRCC sur les [Résidents temporaires – Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/ircc/services-programmes/residents-temporaires)

Visiteurs

En raison de la pandémie de COVID-19 en 2019 et 2020, les tendances en matière de visiteurs ont diminué. En 2022, le nombre de visiteurs a augmenté; 2 866 545 AVE et 1 923 148 VRT ont été délivrés. Chaque année, de plus en plus de personnes, originaires de pays du monde entier, demandent à venir au Canada. Par conséquent, le nombre d'AVE et de VRT délivrés augmente proportionnellement afin de répondre aux exigences d'entrée. La reprise du nombre de visiteurs après la COVID est essentielle, car les visiteurs contribuent à la société canadienne sur les plans économique, social et culturel. Par exemple, les dépenses des visiteurs créent des emplois dans tout le pays, soutiennent l'industrie aérienne canadienne et profitent à tous les ordres de gouvernement. Les touristes améliorent notre culture en rendant visite à leurs amis et à leur famille, enrichissant ainsi la vie des visiteurs et des Canadiens.

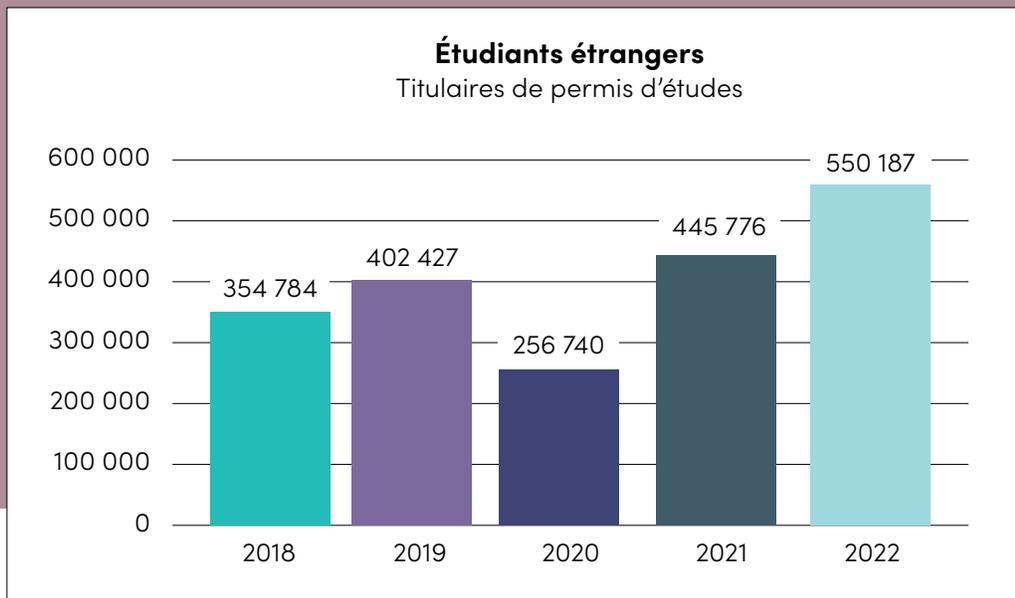
Étudiants étrangers

En 2022, IRCC a enregistré un nombre sans précédent de demandes de permis d'études initiaux, y compris ceux délivrés dans le cadre du programme Volet direct pour les études, et de prolongations de permis d'études. En 2022, il y avait un total de 550 187 titulaires de permis d'études⁹, contre 445 776 en 2021, soit une augmentation de 23 %.

Les étudiants étrangers font d'immenses contributions économiques, culturelles et sociales au Canada. IRCC a mis en œuvre plusieurs mesures temporaires de facilitation en 2022 pour permettre aux étudiants étrangers de soutenir la relance économique du Canada à la suite de la pandémie, notamment :

- levée de la restriction des 20 heures par semaine sur le nombre d'heures que les étudiants étrangers peuvent travailler hors campus du 15 novembre 2022 au 31 décembre 2023;
- prolongation jusqu'au 31 août 2023 des mesures de facilitation de l'apprentissage à distance mises en place pendant la pandémie, avec une portée réduite, pour permettre aux étudiants étrangers d'étudier en ligne depuis l'étranger sans que cela ait une incidence négative sur leur admissibilité à un permis de travail postdiplôme ou sur sa durée;
- mise en place de nouvelles mesures qui permettent aux étrangers admissibles dont le permis de travail postdiplôme a expiré entre le 20 septembre 2021 et le 31 décembre 2022 de travailler au Canada pendant une période supplémentaire de 18 mois, en demandant une prorogation de leur permis de travail ou un nouveau permis.

⁹ Le nombre de titulaires de permis correspond au nombre de titulaires de permis par année d'entrée en vigueur de leur permis. Il s'agit de la date à laquelle le permis a été signé par un agent autorisé d'IRCC.



En 2022, on comptait un total de 550 187 titulaires de permis d'études.

Travailleurs étrangers temporaires

Les travailleurs étrangers temporaires contribuent à répondre aux besoins du marché du travail en faisant venir des talents internationaux pour combler les pénuries de main-d'œuvre et les déficits de compétences, ce qui permet à l'économie canadienne de rester compétitive. Les travailleurs qui viennent au pays au titre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI) jouent un rôle important dans de nombreux secteurs de l'économie canadienne, notamment l'agriculture, la transformation des aliments et les soins de santé.

Le PTET est administré conjointement par EDSC, qui traite l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), et par IRCC, qui est responsable de la délivrance des permis de travail. Le PMI est administré uniquement par IRCC et facilite l'entrée des travailleurs afin de soutenir les objectifs économiques, sociaux et culturels plus larges du Canada ou des avantages mutuels pour les Canadiens et les résidents permanents du Canada. Les candidats admissibles au PMI sont dispensés de l'EIMT.

Le Ministère facilite l'entrée des étrangers qui cherchent un travail temporaire au Canada. Il y avait un total de 604 382 titulaires de permis de travail¹⁰ en 2022. De nombreux travailleurs choisissent de rester au Canada et, en 2022, 105 235 étrangers titulaires d'un permis de travail ont obtenu la résidence permanente.

IRCC a également travaillé avec EDSC pour poursuivre les efforts visant à renforcer la protection des travailleurs, en particulier en consultant le public sur les nouvelles exigences proposées pour les employeurs, qui réduiraient la vulnérabilité des travailleurs temporaires, par exemple en interdisant aux employeurs de facturer des frais de recrutement aux travailleurs. En septembre 2022, les nouvelles mesures réglementaires sont entrées en vigueur, protégeant les travailleurs étrangers temporaires et contribuant à prévenir les mauvais traitements. Les **13 nouvelles modifications réglementaires** comprennent des mesures visant à renforcer la protection des travailleurs étrangers temporaires et à améliorer l'intégrité du PTET de même que celle du PMI.

¹⁰ Le nombre de titulaires de permis correspond au nombre de titulaires de permis par année d'entrée en vigueur de leur permis. Il s'agit de la date à laquelle le permis a été signé par un agent autorisé d'IRCC.

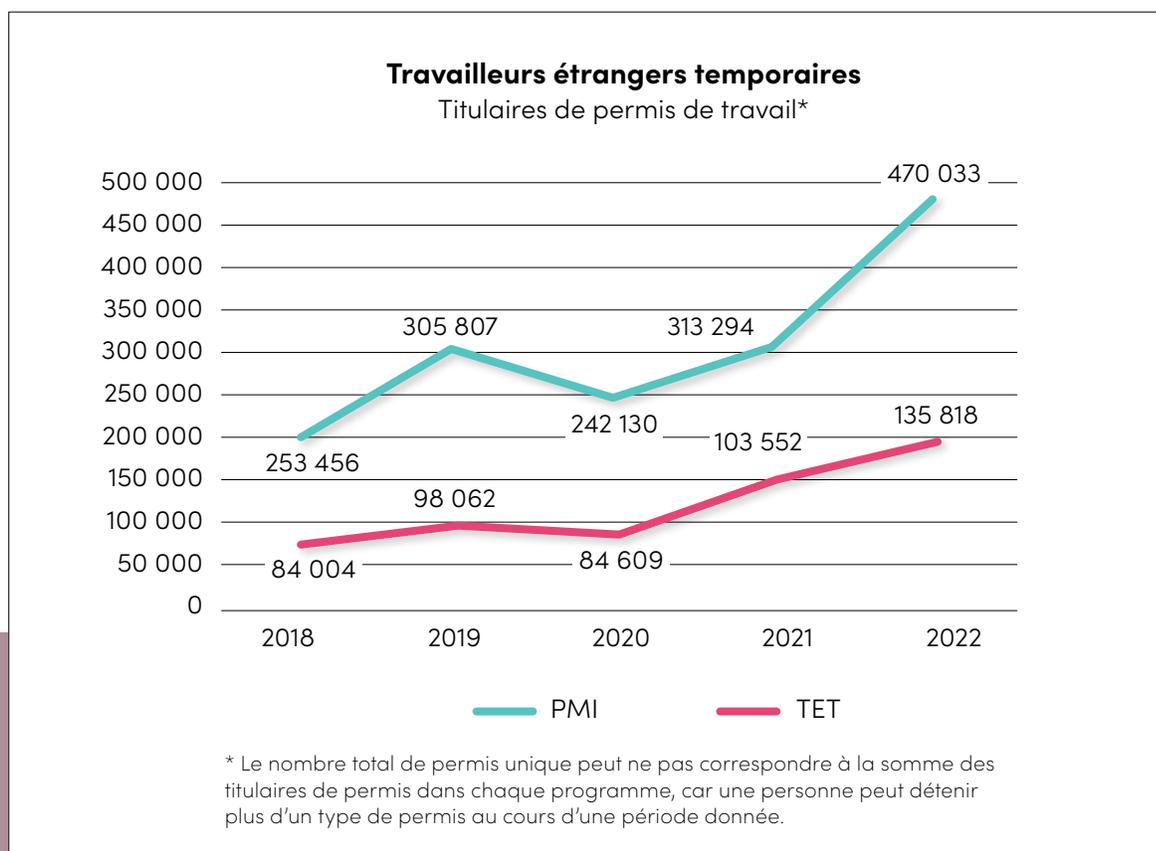
Prolongation de la politique d'intérêt public permettant de passer du statut de visiteur à celui de travailleur

Pendant la pandémie, IRCC a mis en place un certain nombre de mesures de facilitation pour aider les employeurs et les travailleurs, notamment la politique d'intérêt public permettant aux visiteurs de demander un permis de travail depuis le Canada. Le Ministère a mis en œuvre cette mesure en août 2020 pour aider les résidents temporaires au Canada qui ne pouvaient pas quitter le pays en raison de restrictions frontalières. En 2022, IRCC a prolongé la politique d'intérêt public permettant de passer du statut de visiteur à celui de travailleur jusqu'en février 2025 afin de permettre aux étrangers d'assumer plus rapidement de nouvelles fonctions sur le marché du travail canadien.

Immigration temporaire au Québec

Programme de mobilité internationale Plus

En mai 2022, IRCC, en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec, a lancé le Programme de mobilité internationale Plus pour le volet des permis de travail ouverts. Ce volet permet aux personnes résidant hors du Québec et ayant reçu un certificat de sélection du Québec d'accéder à des permis de travail ouverts. L'objectif de ce volet est d'encourager ces personnes à entrer au Québec, à trouver un emploi et à commencer à s'intégrer dans la province, avant ou pendant qu'elles attendent une décision définitive sur leur demande de résidence permanente. IRCC a lancé ce volet à la suite de négociations et d'une collaboration avec la province de Québec. Plus de 2 000 demandes ont été reçues en 2022.



En 2022, il y avait au total 135 818 titulaires de permis dans le cadre du Programme des TET. Dans le cadre du PMI, on comptait un nombre total de 470 033 titulaires de permis de travail.

Stratégie en matière de compétences mondiales

La Stratégie en matière de compétences mondiales (SCM) a été lancée en juin 2017 pour permettre aux entreprises d'accéder aux meilleurs talents mondiaux en attirant plus rapidement des travailleurs hautement qualifiés au Canada. Entre son lancement et la fin du mois de décembre 2022, plus de 92 400 étrangers étaient titulaires d'un permis de travail pour travailleurs hautement qualifiés dans des domaines tels que la programmation informatique, l'analyse des systèmes d'information et le génie logiciel.

Un plus grand nombre de travailleurs ont décidé de rester au Canada. Depuis son lancement en 2017, plus de 24 500 titulaires de permis de travail dans le cadre de la SCM ont ensuite obtenu un statut de résident permanent.

La SCM continue de jouer un rôle important dans le soutien des entreprises canadiennes. Le mode de service réservé aide les entreprises qui font des investissements importants au Canada. Les entreprises admissibles sont jumelées à des gestionnaires de comptes, qui peuvent répondre aux questions des employeurs et les aider à tirer le meilleur parti des programmes d'immigration du Canada.

Permis de travail ouvert pour les membres de la famille de travailleurs étrangers temporaires

En décembre 2022, une mesure temporaire a été annoncée pour élargir l'accès aux permis de travail ouverts aux membres de la famille de travailleurs étrangers temporaires supplémentaires vivant au Canada afin d'atténuer les problèmes de séparation des familles et de soutenir le marché du travail.

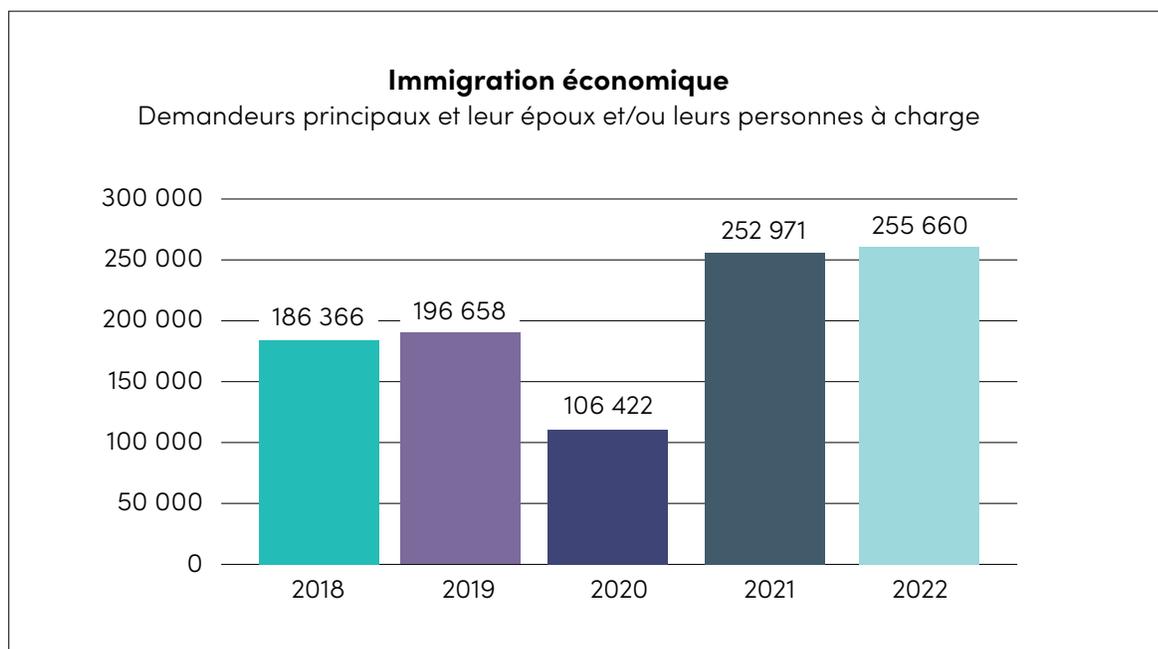
IMMIGRATION PERMANENTE AU CANADA

Pleins feux sur l'ACS Plus

La ventilation par sexe des données concernant le nombre total d'admissions de demandeurs principaux et des personnes les accompagnant dans le cadre de chaque programme d'immigration économique montre qu'un total de 121 394 femmes et 134 265 hommes ont été admis dans la catégorie de l'immigration économique en 2022, soit une augmentation de 5 % pour les femmes et une diminution de 2 % pour les hommes par rapport aux admissions de 2021.

Immigration économique

La catégorie de l'immigration économique est la plus importante source d'admissions de résidents permanents au Canada, soit environ 58,4 % de toutes les admissions en 2022, ce qui correspond à la tendance observée au cours des quatre dernières années. En 2022, le nombre total de personnes admises au Canada dans la catégorie de l'immigration économique s'élevait à 255 660, ce qui comprend les membres de la famille immédiate du demandeur principal (conjointes et personnes à charge). La catégorie de l'immigration économique est un élément essentiel à l'atteinte des objectifs économiques du Canada, ce qui comprend la croissance de la population active, la réponse aux besoins du marché du travail et l'accroissement de la productivité. Le Canada offre plusieurs voies d'accès à la résidence permanente au titre desquelles les personnes peuvent présenter une demande, et ce, afin de répondre à diverses demandes économiques nationales, régionales et sectorielles, y compris celles qui visent les secteurs jugés essentiels, notamment les soins infirmiers et la construction.



Programmes d'immigration économique fédérale

En 2022, 70 176 nouveaux résidents permanents ont été admis dans le cadre des programmes de la catégorie de l'immigration économique du Canada – la **catégorie de l'expérience canadienne**, la **catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral)**, et la **catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)** – dont la majorité est gérée par le biais d'Entrée express (EE). EE est le système de gestion des demandes utilisé depuis 2015 pour sélectionner les candidats dans le cadre du programme des travailleurs qualifiés (fédéral) en classant les candidats sur la base de facteurs tels que l'expérience de travail, les études, un emploi réservé et la maîtrise des langues officielles.

En 2022, les principales professions des candidats invités dans le cadre d'EE étaient concentrées dans la catégorie 1 en formation, éducation, expérience et responsabilités (FEER) de la Classification nationale des professions (CNP), c'est-à-dire les professions qui requièrent généralement un diplôme universitaire, les plus courantes étant les professions dans le domaine des sciences appliquées, en particulier les logiciels et la technologie. Les candidats avaient un haut niveau d'études; environ 90 % d'entre eux étaient titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires délivré à la fin d'un programme d'une durée d'au moins trois ans, les plus courants étant les maîtrises et les diplômes nécessaires à l'exercice d'une profession. En outre, ils affichaient de solides compétences en matière de langues officielles.

En 2022, IRCC a continué à tirer parti de la souplesse du système d'EE pour s'adapter aux répercussions de la pandémie et continuer à soutenir le plan des niveaux d'immigration du Ministère. Pour gérer l'important volume de dossiers à traiter résultant de la pandémie, le Ministère a temporairement suspendu la délivrance d'invitations à présenter une demande aux programmes d'immigration gérés dans le cadre d'EE, de septembre 2021 à juillet 2022. Pendant cette période, les invitations ont continué à être envoyées aux candidats désignés par une province. Les séries d'invitations habituelles ont repris dès que les nouvelles demandes reçues ont pu être traitées conformément à la norme de service de six mois pour au moins 80 % des demandes présentées.

En novembre 2022, suite à la mise en œuvre par IRCC de la version 2021 du système de la CNP, 15 professions supplémentaires sont devenues admissibles aux programmes d'immigration gérés dans le cadre d'Entrée express, notamment dans les domaines des soins de santé, des transports et de la construction.

En outre, plusieurs programmes économiques fédéraux offrent des voies d'accès à la résidence permanente aux clients dans une gamme de professions de catégorie formation, éducation, expérience et responsabilités (FEER) allant de 0 à 5, qui sont gérées en dehors du système d'EE.

- Le 15 mai 2020, IRCC a lancé le **Programme pilote sur l'agroalimentaire**, qui offre une voie d'accès à la résidence permanente aux travailleurs non saisonniers expérimentés dans certaines industries et professions agroalimentaires. En 2022, 999 nouveaux arrivants, dont des travailleurs de l'agroalimentaire et leur famille, ont été accueillis dans le cadre de ce programme pilote.

- Il existe deux voies actives d'accès à la résidence permanente pour les aides familiaux à domicile, le **Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et le Programme pilote des aides familiaux à domicile**. Ces programmes pilotes ont été mis en place pour une période de cinq ans en juin 2019. En 2022, il y a eu environ 6 000 demandes de résidence permanente pour les aides familiaux et les membres de leur famille, et plus de 4 300 aides familiaux et membres de leur famille ont été admis en tant que résidents permanents.
- IRCC a accueilli de nouveaux résidents permanents dans le cadre de la voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente, limitée dans le temps, avec 39 044 admissions supplémentaires en 2022.
- Dans l'ensemble, près de 125 000 titulaires d'un permis d'études ou de travail antérieur sont devenus des résidents permanents en 2022, toutes catégories confondues.
- En 2022, IRCC a admis 579 entrepreneurs étrangers et les membres de leur famille à devenir résidents permanents et à lancer leur entreprise au Canada sous le Programme de visa pour démarrage d'entreprise. En mars 2023, l'Organisation de coopération et de développement économiques a reconnu le Canada comme le pays le plus attractif pour les jeunes entreprises, en grande partie grâce au Programme de visa pour démarrage d'entreprise.

Dans l'ensemble, les programmes d'immigration du volet économique ont permis au Canada de bénéficier d'un flux régulier et prévisible d'immigrants qualifiés que les employeurs peuvent embaucher pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre ainsi que pour faire croître et développer leurs entreprises dans tous les secteurs de l'économie, y compris les sciences et la technologie, les soins de santé et la construction.

Programmes d'immigration économique régionale

Le gouvernement du Canada offre plusieurs programmes régionaux d'immigration économique, qui attirent un large éventail de personnes talentueuses pour contribuer aux collectivités à l'échelle du pays. Un certain nombre de ces programmes sont énumérés ci-dessous.



88 257 personnes ont été admises dans le cadre du **Programme des candidats des provinces**ⁱⁱⁱ (PCP) en 2022, soit une augmentation de 63 % par rapport aux admissions de 2021. Cela représente plus de 35 % des admissions de résidents permanents dans la catégorie de l'immigration économique et aide directement les provinces et les territoires à répondre aux besoins de leur marché du travail dans divers secteurs essentiels, notamment les soins de santé, l'hôtellerie, les services d'alimentation et les transports. Depuis la mise

en place du PCP en 1998, le programme a connu une croissance constante et non seulement les grandes villes canadiennes, mais aussi des communautés de toutes tailles partout au pays, ont bénéficié des retombées de l'immigration économique.



Le **Programme d'immigration au Canada atlantique** (PICA) a d'abord été lancé en tant que programme pilote en 2017, avant de devenir un programme permanent en 2022. Le PICA a accueilli plus de 17 100 demandeurs principaux et leur famille dans la région de l'Atlantique. Ce programme s'appuie sur les objectifs fondamentaux visant à attirer et à conserver des immigrants qualifiés au Canada atlantique afin de répondre aux besoins démographiques et économiques de la région. Plus important encore, une évaluation du programme

pilote en 2020 a révélé que plus de 90 % des résidents permanents du PICA vivaient toujours dans la région un an après. Ces nouveaux résidents permanents ont décidé non seulement de s'installer au Canada atlantique, mais d'y demeurer, et ils ont contribué au développement des communautés, à la prospérité des entreprises et à l'augmentation de la population de la région. Le PICA a démontré que, s'il dispose des outils d'établissement adéquats et d'employeurs motivés, le Canada atlantique peut attirer et retenir des nouveaux arrivants qualifiés de façon aussi efficace que certains grands centres urbains canadiens.



Le **Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord** (PPICRN) est un programme communautaire lancé par IRCC en 2019. Il vise à élargir les avantages de l'immigration économique à 11 petites communautés éloignées¹¹ en créant une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés et les diplômés étrangers qui veulent travailler et vivre dans l'une des **communautés participantes**^{iv}. Depuis sa création, le programme pilote a aidé les communautés participantes

à attirer et à conserver de nouveaux arrivants afin de répondre aux besoins du marché du travail dans des secteurs clés comme les soins de santé et les services sociaux. En 2022, le PPICRN a accueilli plus de 1 345 demandeurs principaux et membres de leur famille dans les communautés rurales et du Nord participant au programme. Le nombre d'admissions augmente de façon constante dans ce programme et chaque nouvel arrivant contribue à la vie socio-économique de la communauté. Pour augmenter les retombées de l'immigration dans les communautés participantes, en septembre 2022, le gouvernement a élargi les frontières géographiques du programme afin de permettre à davantage d'employeurs d'y participer. D'autres modifications ont été apportées afin que le programme réponde plus facilement aux besoins du marché du travail dans les secteurs des soins de santé et des métiers en élargissant l'éventail des offres d'emploi disponibles pour les candidats ayant une expérience de travail précise. Autres améliorations : la possibilité pour les communautés d'émettre des recommandations et de participer pendant une période plus longue, jusqu'en février 2024, et la possibilité pour les travailleurs étrangers de soumettre une demande de résidence permanente à IRCC jusqu'en août 2024, date à laquelle le programme pilote prendra fin.

¹¹ Les communautés sélectionnées pour le programme pilote sont Thunder Bay (Ont.), Sault Ste. Marie (Ont.), Sudbury (Ont.), Timmins (Ont.), North Bay (Ont.), Altona/Rhineland (Man.), Brandon (Man.), Moose Jaw (Sask.), Claresholm (Alb.), West Kootenay (C.-B.), et North Okanagan Shuswap (C.-B.).



Le Canada est un pionnier dans l'élaboration et l'utilisation de voies d'accès d'immigration complémentaires pour les réfugiés, offrant des solutions hors du cadre traditionnel du volet humanitaire de réinstallation. Bon nombre des réfugiés qui fuient les conflits possèdent des compétences et de l'expérience qui peuvent grandement contribuer au marché du travail du Canada. La phase 2 du **Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique** (PVAME), qui a été lancé en décembre 2021, fonctionne avec des programmes régionaux (PICA, PCP et

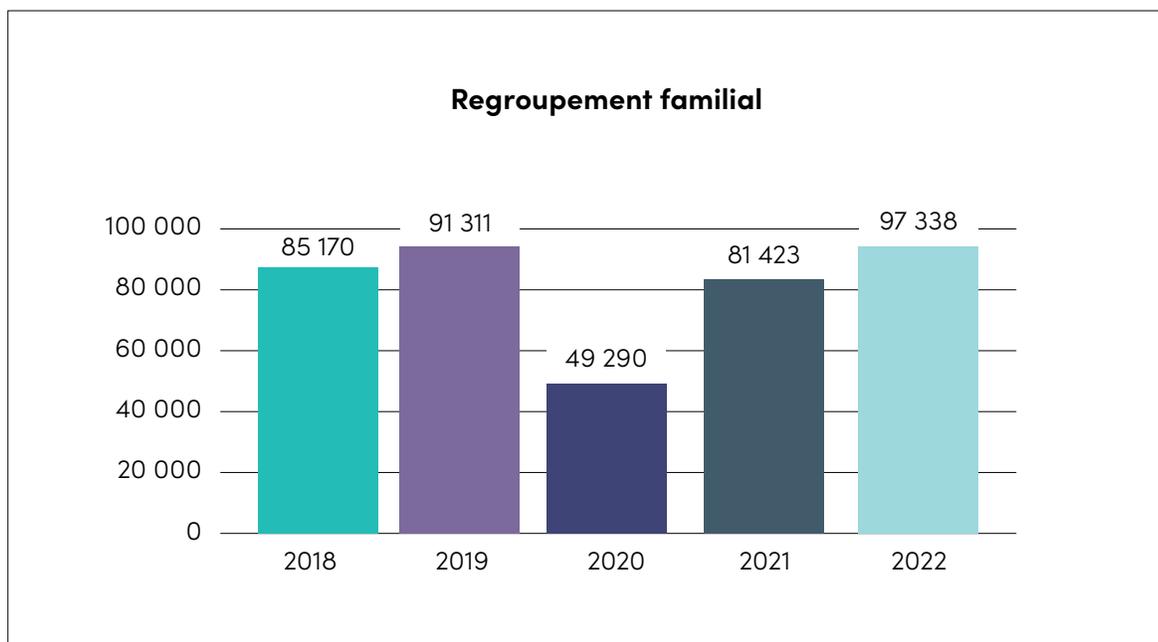
PPICRN) pour accepter les demandes d'un maximum de 500 réfugiés qualifiés et autres personnes déplacées ainsi que de leur famille. À la fin de l'année 2022, 116 personnes (43 demandeurs principaux et 73 personnes à charge) avaient été admises au Canada dans le cadre du PVAME. Ces nouveaux arrivants ont pourvu des postes vacants dans plusieurs secteurs critiques, dont les soins de santé, l'hôtellerie et les métiers. En outre, en décembre 2022, le Canada a assoupli les règles du programme afin de faciliter le traitement des demandes présentées par les réfugiés en collaboration avec des partenaires de confiance. Progressivement, de nouveaux éléments et de nouvelles approches aideront le Ministère à respecter l'engagement pris dans la lettre de mandat d'élargir le PVAME afin d'accueillir 2 000 réfugiés qualifiés pour combler certaines pénuries de main d'œuvre dans des secteurs à forte demande, tels que le secteur des soins de santé. Ce projet pilote est bénéfique à la fois pour les employeurs et les réfugiés : il aide les employeurs à pourvoir des postes vacants clés sur le marché du travail et permet aux réfugiés et aux personnes déplacées d'utiliser leurs compétences et leurs aptitudes pour se construire une nouvelle vie au Canada.

Les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) sont des partenariats communautaires qui rassemblent des acteurs du monde des affaires, des gouvernements locaux ainsi que des secteurs sociaux et de la santé afin de renforcer la capacité à créer des communautés accueillantes, où les nouveaux arrivants s'épanouissent. Depuis le lancement de l'initiative des PLI en tant que projet pilote en 2008, le réseau des PLI s'est étendu à 86 communautés dans des régions de l'ensemble du Canada (hors Québec). IRCC continue d'aider les PLI à renforcer les capacités des communautés locales, en mettant récemment l'accent sur les initiatives de lutte contre le racisme et en soutenant l'expansion stratégique et les activités visant à attirer et à conserver de nouveaux arrivants dans les petites communautés et les communautés rurales.

Regroupement familial

Les résidents permanents et les citoyens canadiens peuvent parrainer certains membres de leur famille¹² pour qu'ils viennent au Canada en tant que résidents permanents, ce qui apporte de nombreux avantages économiques, sociaux et culturels aux communautés de tout le pays. En 2022, 97 338 personnes ont été admises dans le cadre du Programme de regroupement familial. Si l'on prend en compte les membres de la famille qui accompagnent les personnes admises au titre d'autres volets de résidence permanente (p. ex. le volet d'immigration économique et celui des réfugiés), l'ampleur de l'immigration familiale au Canada est nettement plus élevée (environ 60 % du nombre total de résidents permanents). Les membres de la famille ont également la possibilité de rendre visite à leur famille au Canada en utilisant nos programmes de résidence temporaire, que ce soit avec un visa de résident temporaire ordinaire ou pour un séjour prolongé avec le super visa pour les parents et les grands-parents.

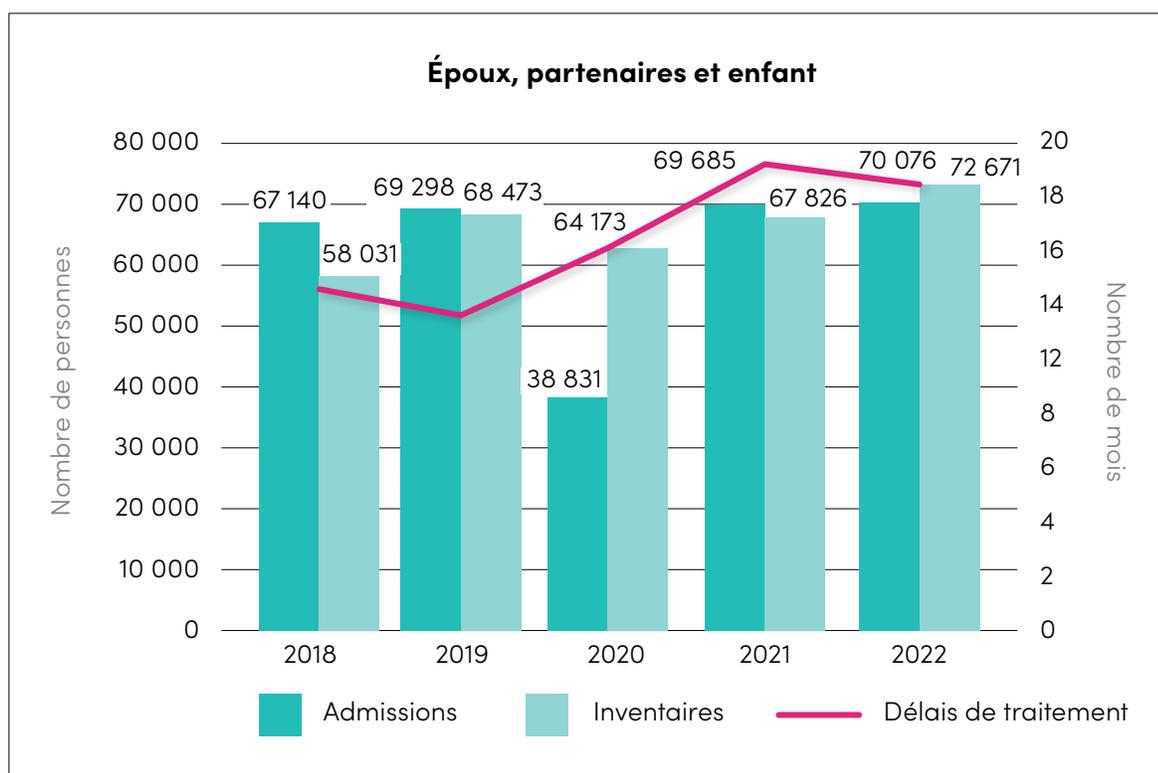
La famille est importante à tout moment, mais encore plus en temps de crise. Dans le cadre des mesures prises par IRCC en faveur des ressortissants afghans en 2021, le Ministère a continué de traiter en priorité les demandes de regroupement familial présentées par des Canadiens et des résidents permanents parrainant certains ressortissants afghans membres de leur famille à l'extérieur du Canada. En outre, compte tenu de la situation en Ukraine, dans le cadre d'une série de mesures mises en place, IRCC a également mis en œuvre un traitement prioritaire des demandes de regroupement familial pour les ressortissants ukrainiens.



¹² Font partie de la catégorie des membres de la famille les conjoints, les partenaires, les enfants (enfants adoptés et ceux devant l'être), les parents, les grands-parents et certains autres membres de la famille (c.-à-d. un membre de la famille orphelin de moins de 18 ans et d'autres membres de la famille se trouvant dans une situation particulière).

Conjoints, partenaires et enfants à charge parrainés

Dans le cadre du Programme de regroupement familial, IRCC traite les demandes de parrainage des conjoints, des partenaires et des enfants de citoyens et de résidents permanents canadiens. En 2022, 70 076 admissions¹³ ont été réalisées au titre de ces catégories, et il restait 72 671 demandes à traiter en fin d'année. IRCC a facilité le traitement de ces demandes grâce à un certain nombre de mesures, notamment le traitement à distance, la tenue d'entrevues à distance, le lancement d'un portail de demande en ligne et l'affectation d'un nombre accru de décideurs au traitement des demandes de résidence permanente. Grâce aux efforts déployés pour réduire l'arriéré, tout en traitant les nouvelles demandes dans le respect des normes de service, les délais de traitement globaux se sont améliorés.

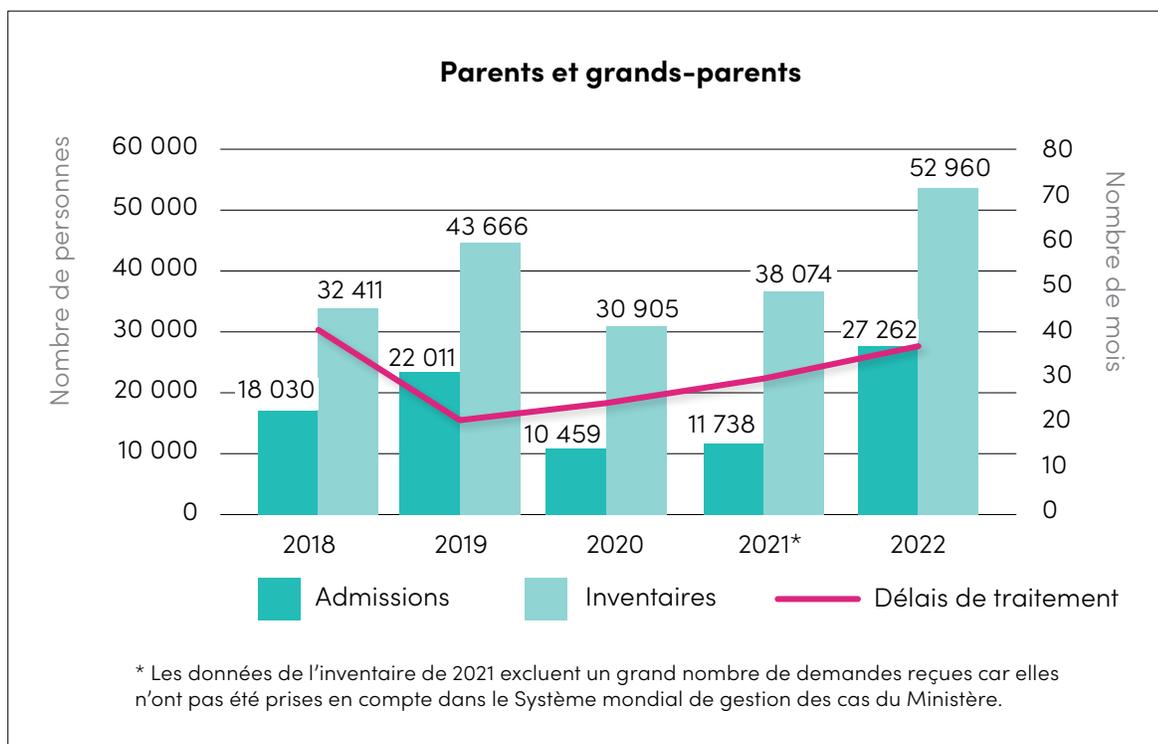


Parents et grands-parents parrainés

En 2022, les répondants potentiels ont été sélectionnés de façon aléatoire à partir d'un bassin de personnes ayant présenté des formulaires d'intérêt au parrainage en 2020. Par conséquent, 23 100 répondants potentiels ont été invités à présenter une demande visant à parrainer leurs parents et leurs grands-parents, en vue de recevoir 15 000 nouvelles demandes dûment remplies. En 2022, 27 262 parents et grands-parents parrainés ont été admis à titre de résidents permanents au Canada, ce qui représente une hausse considérable par rapport à 2021. Le volume de demandes à traiter et les délais de traitement continuent d'augmenter dans cette catégorie, car le nombre de nouvelles demandes reçues ces dernières années dépasse le nombre de demandes traitées pour atteindre les cibles d'admission.

¹³ Comprend également d'autres catégories de membres de la famille telles que les membres de la famille orphelins (frères, sœurs, neveux, nièces et petits-enfants) et les derniers membres de la parenté.

Les parents ou les grands-parents peuvent également demander le super visa. Il s'agit d'un visa de résident temporaire à entrées multiples, qui permet aux parents et aux grands-parents de retrouver leur famille d'accueil au Canada pendant des périodes prolongées. De plus, dans le but de continuer à promouvoir la réunification des familles, IRCC a apporté d'importantes améliorations au super visa en 2022, dont la prolongation de la durée de séjour autorisée par entrée pendant la durée de validité du visa, soit de deux à cinq ans. En 2022, 48 944 super visas ont été délivrés.



Établissement et intégration

IRCC favorise l'intégration réussie des nouveaux arrivants au Canada au moyen d'un ensemble de services d'établissement et d'intégration. En 2022-2023, IRCC a financé plus de 550 fournisseurs de services et a fourni des services d'établissement à plus de 607 800 clients. Les services comprennent les services d'information et d'orientation avant et après l'arrivée, les services d'évaluation des besoins et atouts et d'aiguillage, la formation linguistique, les services liés à l'emploi incluant le mentorat et les programmes d'apprentissage, et les services qui aident les nouveaux arrivants à créer des réseaux et à contribuer à leurs collectivités. Le Programme d'établissement finance également des services de soutien, qui aident à surmonter les défis et les obstacles à l'accès aux services d'établissement, tels que la garde d'enfants, le transport, la traduction et les dispositions pour les personnes en situation de handicap, ainsi que des services indirects, qui aident à renforcer la capacité du secteur de l'établissement à répondre aux besoins continus et futurs des nouveaux arrivants.

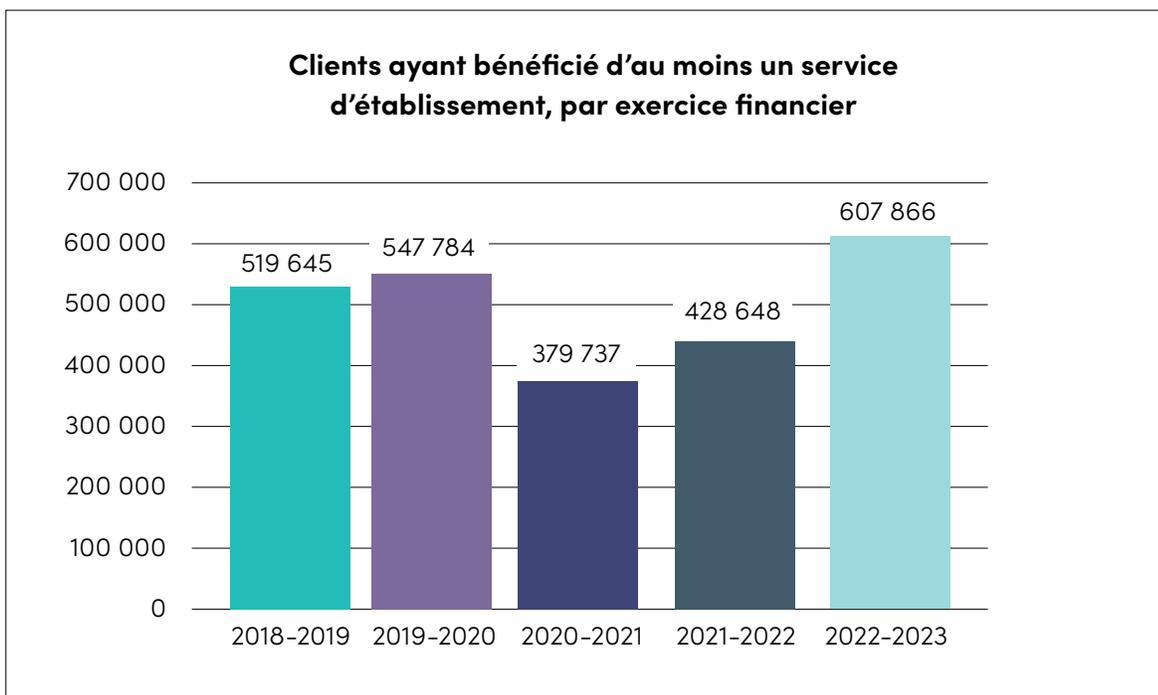
Le Programme d'établissement soutient l'intégration des nouveaux arrivants francophones grâce au Parcours d'intégration francophone, qui consiste en une gamme de services d'établissement en français, offerts par les communautés francophones hors Québec, et visant à faciliter l'accueil, le soutien, l'intégration économique et socioculturelle, ainsi que la création de liens durables entre les nouveaux arrivants et les communautés francophones.

Les nouveaux arrivants qui arrivent en tant que réfugiés réinstallés bénéficient d'un soutien supplémentaire dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) d'IRCC, notamment une aide à l'arrivée, la mise à disposition d'un hébergement temporaire, une formation aux aptitudes de la vie quotidienne, ainsi qu'un soutien pour s'orienter au sein de la communauté et des services. En 2022-2023, 42 085 réfugiés ont eu accès aux services du PAR. Dans le cadre du PAR, le Ministère fournit également une aide financière directe aux réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et à d'autres clients admissibles pour les aider à répondre à leurs besoins fondamentaux, y compris une couverture de soins de santé temporaire dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire.

Grâce à des programmes axés sur les clients, IRCC fournit des fonds aux organisations d'aide à l'établissement pour qu'elles apportent un soutien personnalisé aux nouveaux arrivants qui sont confrontés à des obstacles supplémentaires et qui risquent davantage d'être marginalisés. Il s'agit notamment de soutenir les nouveaux arrivants racisés, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes 2ELGBTQI+¹⁴.

- En 2018, IRCC a lancé l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées pour soutenir des services ciblés d'aide à l'emploi à l'intention des nouvelles arrivantes racisées dans le cadre du Programme d'établissement. Les résultats obtenus à ce jour montrent une amélioration de l'adaptabilité professionnelle et des résultats en matière d'emploi pour les participantes. Bien que l'initiative pilote ait pris fin en 2023, le financement de certains projets existants a été prolongé jusqu'en mars 2025 afin d'aligner la disponibilité des services sur l'appel à propositions pour le Programme d'établissement qui sera lancé en 2024.
- IRCC a aidé les nouveaux arrivants à s'orienter sur le marché du travail et à surmonter les obstacles à l'emploi en finançant le CARE Centre for Internationally Educated Nurses pour qu'il mette en œuvre le Programme de soutien et de services avant l'arrivée, qui propose des programmes visant à raccourcir le temps que les infirmières formées à l'étranger passent entre leur arrivée au Canada et l'obtention de leur permis d'exercice et de leur emploi réglementé dans le secteur infirmier. Cela comprend notamment des Webinaires, des formations aux compétences de communication en milieu de travail et des possibilités de mentorat.
- En 2022, IRCC a mobilisé huit conseils sectoriels nationaux pour l'emploi, deux organismes de coordination de la gouvernance, divers intervenants et des stratégies d'employeurs pour une collaboration accrue afin de soutenir les nouveaux arrivants au Canada – y compris les réfugiés afghans et les titulaires ukrainiens d'une AVUCU – dans leur parcours d'établissement.

- IRCC a ajouté de nouveaux fournisseurs de services du PAR en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et au Nouveau Brunswick, élargissant ainsi l’empreinte du programme à 44 communautés afin de renforcer la capacité d’accueil et de soutien des réfugiés réinstallés partout au Canada. IRCC a aidé les fournisseurs de services à embaucher du personnel supplémentaire pour aider les clients dans leur recherche de logement, et a mis à l’essai de nouvelles façons de fournir des aides au logement temporaire.
- En juin 2022, IRCC a annoncé l’élargissement d’une entente de contribution de 2 millions de dollars avec Jeunesse, J’écoute pour inclure la prestation de services de counseling téléphonique par des professionnels de la santé mentale aux jeunes nouveaux arrivants afghans et ukrainiens en dari, en pachtou, en ukrainien et en russe.



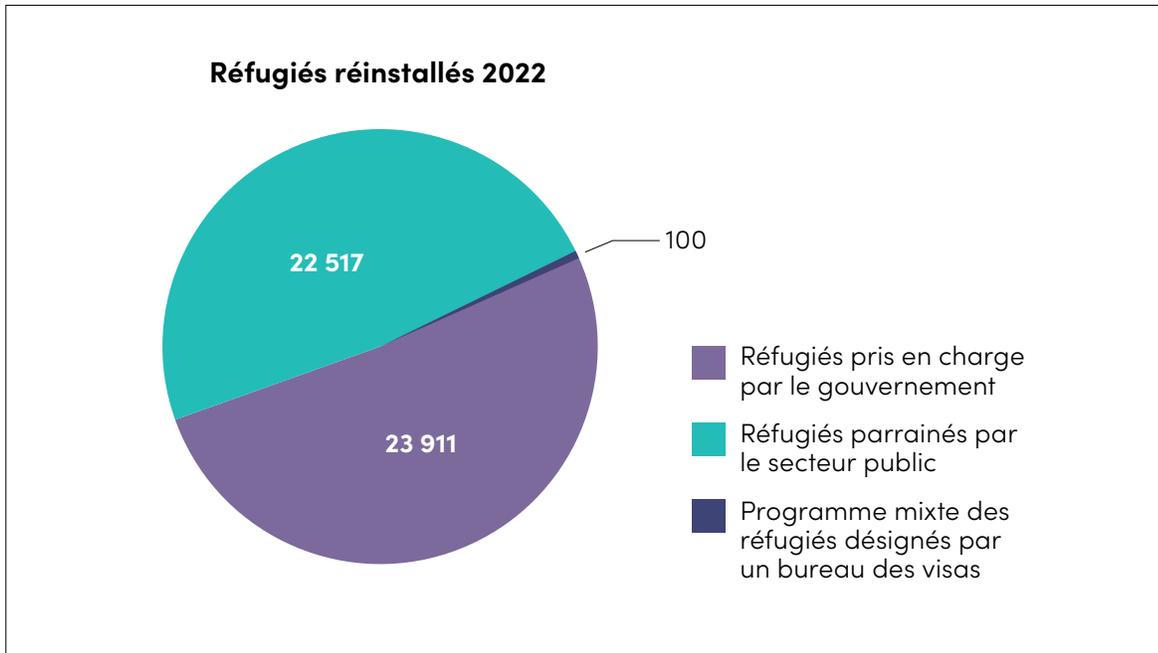
Réfugiés et personnes protégées

En 2022, un nombre total de 74 342 réfugiés et personnes protégées ont été admis à titre de résidents permanents. Ce nombre se situe dans la fourchette de la cible établie par IRCC qui est de 55 000 à 79 500¹⁵. De plus, un nombre total de 10 199 personnes ont été admises pour des motifs d’ordre humanitaire et d’intérêt public.

Le Canada a poursuivi sa fière tradition de chef de file mondial en matière de réinstallation de réfugiés. Selon le rapport des Tendances mondiales de l’Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour la quatrième année consécutive, le Canada a conservé la première place pour ce qui est du nombre de réfugiés réinstallés dans le monde, avec plus de 46 500 réfugiés accueillis en 2022¹⁶.

¹⁵ Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d’immigration 2022-2024 – Canada.ca

¹⁶ Tendances mondiales – Déplacement forcé en 2022

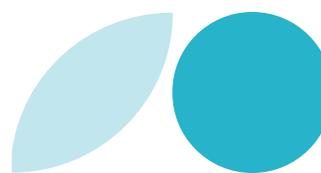


Sur l'ensemble des réfugiés réinstallés en 2022 :

- 23 911 étaient des réfugiés pris en charge par le gouvernement
- 22 517 étaient des réfugiés parrainés par le secteur privé
- 100 ont été admis dans le cadre du programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas, qui permet aux groupes de parrainage et au gouvernement de soutenir conjointement les réfugiés réinstallés recommandés par le HCR.

Dans le cadre du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement, nous nous sommes engagés à réinstaller 10 000 réfugiés d'Afrique et 8 000 réfugiés du Moyen-Orient d'ici 2023. Nous avons également mis en place un nouveau comité de réinstallation pour les Amériques, qui accueillera 700 à 800 personnes en 2023 et un maximum de 1 000 chaque année à partir de 2024. En 2022, nous avons réinstallé 262 personnes originaires de cette région.

Le Canada continue de collaborer avec ses partenaires internationaux, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, de même que de financer le traitement des demandes afin de faciliter la réinstallation des réfugiés. Historiquement, cette méthode a permis de combler des lacunes considérables en matière de traitement dans des endroits difficiles d'accès et dans des lieux où les niveaux de demandes à traiter sont élevés.



Afin de répondre à diverses crises, comme celle en Afghanistan, le Canada est intervenu en établissant un certain nombre de politiques d'intérêt public liées aux motifs humanitaires pour réinstaller diverses populations dans un contexte de crise, et ce, en temps opportun et avec souplesse. Ce travail a permis au Canada de conclure de nouvelles ententes et de nouveaux protocoles d'entente avec de récents partenaires de réinstallation qui aident le Ministère à respecter ses engagements en matière de politique d'intérêt public.

En 2022, IRCC a travaillé en étroite consultation avec des experts de la société civile sur la protection des défenseurs des droits de la personne afin de renforcer le nouveau volet des défenseurs des droits de la personne. Le **volet mondial dédiés aux réfugiés défenseurs des droits de la personne** a été créé en 2021 en reconnaissance des risques encourus par les défenseurs des droits de la personne dans le cadre de leur travail, et en partant du principe que la sécurité des défenseurs des droits de la personne est essentielle à la promotion et à la protection des droits de la personne de manière générale.

Dans le cadre de ce volet spécialisé, les défenseurs des droits de la personne sont désignés et recommandés par des experts en protection des défenseurs des droits de la personne, ainsi que par le HCR, et sont réinstallés dans le cadre du Programme des RPG. Comme les autres réfugiés pris en charge par le gouvernement, ils bénéficient d'une aide pendant 12 mois à leur arrivée au Canada, y compris une allocation unique pour les articles de première nécessité et un soutien du revenu mensuel pour le logement, la nourriture et les frais accessoires.

En 2022, IRCC a continué à élargir et à renforcer sa collaboration avec les organisations de protection des défenseurs des droits de la personne. Par exemple, IRCC s'est associé à **ProtectDefenders.eu**, une importante organisation de protection des défenseurs des droits de la personne, pour mettre en place un mécanisme de triage des cas au sein de la société civile, qui permet à un large éventail d'organisations de la société civile de relever les cas, tout en veillant à ce que des espaces de protection soient accordés aux défenseurs des droits de la personne les plus menacés.

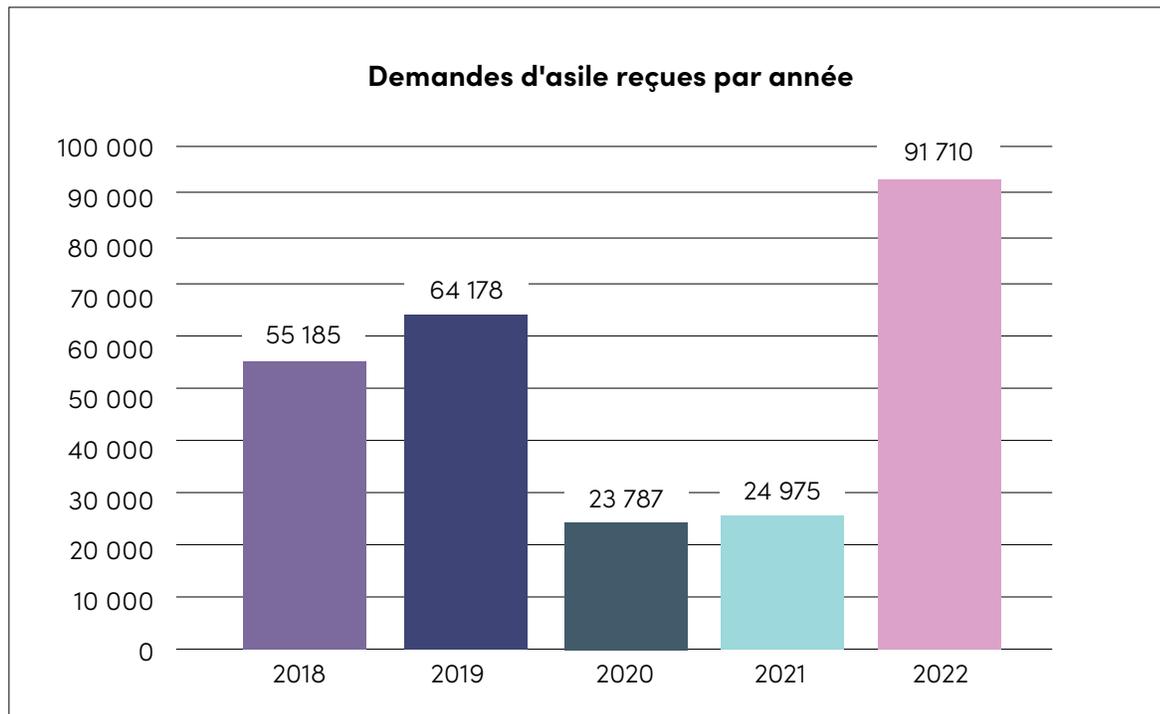
Demandeurs d'asile

Le système d'octroi de l'asile « au Canada » offre une protection aux étrangers lorsqu'il est déterminé qu'ils ont une crainte fondée de persécution ou qu'ils sont des personnes ayant besoin de protection en raison d'une menace pour leur vie ou leur sécurité. Le Canada a reçu un nombre record de demandes d'asile en 2022, soit 91 710. Ce nombre représente une hausse de 44 % par rapport au nombre record antérieur atteint en 2019 (64 178 demandes d'asile). Les demandes d'asile présentées par des migrants irréguliers (p. ex. qui ont franchi la frontière au chemin Roxham) comptaient pour 43 % des demandes en 2022, tandis que les demandes d'asile présentées à un bureau intérieur et aux points d'entrée officiels comptaient respectivement pour 31 % et 26 %.

Une nouvelle demande d'asile en ligne, hébergée sur le portail d'IRCC, a été lancée le 13 septembre 2022 pour permettre aux personnes se trouvant au Canada de présenter une demande d'asile. La demande d'asile en ligne rend l'inscription et le traitement des demandes d'asile dans les bureaux intérieurs plus efficaces et permet aux demandeurs d'asile de suivre l'avancement de leur demande.

En réponse aux conséquences des délais de traitement des demandes d’asile plus longs que la normale, IRCC a lancé une **politique d’intérêt public temporaire** en novembre 2022 pour dispenser les demandeurs d’asile au Canada de certaines exigences relatives à la délivrance de permis de travail, ce qui permet aux demandeurs d’asile d’obtenir des permis de travail ouverts. Le Canada attend des avantages immédiats de ce changement : un plus grand nombre de demandeurs d’asile seront en mesure de subvenir à leurs besoins financiers en attendant la fin du traitement de leur demande, ce qui réduira leur dépendance à l’égard des programmes provinciaux d’aide sociale, ainsi que la nécessité de continuer à disposer d’un hébergement temporaire (c.-à-d. refuges).

Tout au long de l’année 2022, IRCC a continué à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les municipalités concernées pour gérer les lieux d’hébergement temporaire, transférer les demandeurs d’asile entrés irrégulièrement entre les points d’entrée, et répondre aux volumes prévus et aux préoccupations opérationnelles. Dans le cadre du **Programme d’aide au logement provisoire** (PALP), le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec ses partenaires provinciaux et municipaux afin d’alléger les pressions qu’ils subissent pour fournir un logement temporaire aux demandeurs d’asile. Sur la base de partage des coûts, le gouvernement fédéral a versé près de 700 millions de dollars aux provinces et aux municipalités dans le cadre du PALP pour les dépenses engagées entre 2017 et 2022, dont environ 450 millions de dollars au Québec. IRCC a continué à fournir aux demandeurs d’asile une couverture de soins de santé dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. La couverture est disponible pendant toute la durée du processus d’octroi de l’asile, jusqu’à ce que les demandeurs transfèrent au régime d’assurance maladie provincial ou soient renvoyés du Canada.



Motifs d'ordre humanitaire et autres considérations

La LIPR contient des dispositions discrétionnaires qui autorisent le ministre à accorder le statut de résident permanent à des personnes et aux membres de leur famille qui ne seraient pas autrement admissibles au titre d'une catégorie d'immigration normale. Ces dispositions discrétionnaires pour des motifs d'ordre humanitaire ou des considérations d'intérêt public offrent la souplesse nécessaire pour approuver les cas méritoires qui se présentent.

En 2022, un total de 10 199 personnes ont été admises au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire ou des considérations d'intérêt public. Cette catégorie représentait 2 % de l'ensemble des résidents permanents.

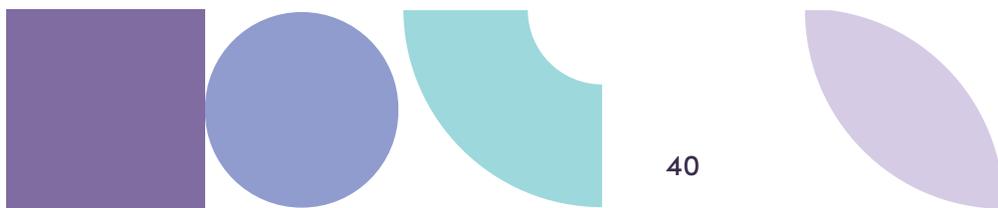
Voici quelques exemples de politiques d'intérêt public récentes :

Politique d'intérêt public temporaire facilitant l'accès à la résidence permanente pour les familles se trouvant au Canada et à l'étranger des victimes canadiennes des récentes catastrophes aériennes

Le gouvernement du Canada s'est engagé à aider les familles des citoyens canadiens et des résidents permanents au Canada victimes du vol 302 d'Ethiopian Airlines (ET302) et du vol 752 d'Ukraine International Airlines (PS752). IRCC a mis en œuvre deux politiques d'intérêt public pour aider les familles des victimes de ces catastrophes aériennes : l'une pour faciliter la résidence permanente des familles des victimes vivant au Canada et l'autre pour les familles de certaines victimes des vols ET302 et PS752 vivant à l'étranger, apportant ainsi un soutien vital aux familles survivantes des victimes canadiennes. Au total, 106 personnes ont obtenu le statut de résident permanent au titre de ces deux politiques d'intérêt public.

Politique d'intérêt public temporaire facilitant davantage l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto

Cette politique d'intérêt public temporaire a été initialement établie en janvier 2020 pour reconnaître la contribution économique des travailleurs de la construction résidant depuis longtemps dans le pays et vulnérables en raison de leur statut de sans-papiers. La politique d'intérêt public a été renouvelée en 2021 et de nouveau en 2023 pour continuer à faciliter l'accès à la résidence permanente pour un maximum de 1 000 travailleurs de la construction dans la RGT et les membres de leur famille. En 2022, 226 demandeurs principaux et 310 personnes à charge ont été admis au Canada.



IMMIGRATION FRANCOPHONE HORS QUÉBEC

IRCC continue d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada de favoriser l'épanouissement des minorités francophones au Canada hors Québec. L'immigration francophone joue un rôle important dans le maintien du caractère bilingue du pays, dans la croissance soutenue des communautés francophones en situation minoritaire et dans la reprise économique du Canada.

En 2022, IRCC a atteint sa cible de 4,4 % d'immigrants francophones qui s'établissent à l'extérieur du Québec, soit un an avant l'échéance de 2023. Fixée en consultation avec les intervenants communautaires, cette cible constitue l'un des objectifs de la **Stratégie en matière d'immigration francophone** du Ministère^v.

La Stratégie et la reprise du traitement des demandes à l'étranger après la pandémie ont permis d'augmenter les admissions d'immigrants francophones hors Québec. Ceci a permis à IRCC de franchir une étape importante en 2022 avec plus de 16 300 résidents permanents francophones admis à l'extérieur du Québec, soit plus que pour les années 2021 et 2020 combinées. C'est le plus grand nombre d'immigrants francophones hors Québec que le pays a accueillis depuis que ces données sont consignées.

Services d'établissement pour les francophones

- Plusieurs initiatives financées dans le cadre du **Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023**^{vi} appuient le Parcours d'intégration francophone, qui consiste en un ensemble de services d'établissement et de réinstallation en français, offerts de façon coordonnée et intégrée par les communautés francophones à l'extérieur du Québec afin de **faciliter les liens entre les nouveaux arrivants et les communautés francophones et de renforcer la prestation de services de qualité « par et pour les francophones »**. Les trois piliers du Parcours d'intégration francophone sont l'amélioration et l'adaptation des services d'établissement pour les francophones, l'**Initiative des communautés francophones accueillantes** et le renforcement des capacités du secteur de l'établissement francophone.

En 2022, un certain nombre de résultats ont été obtenus :

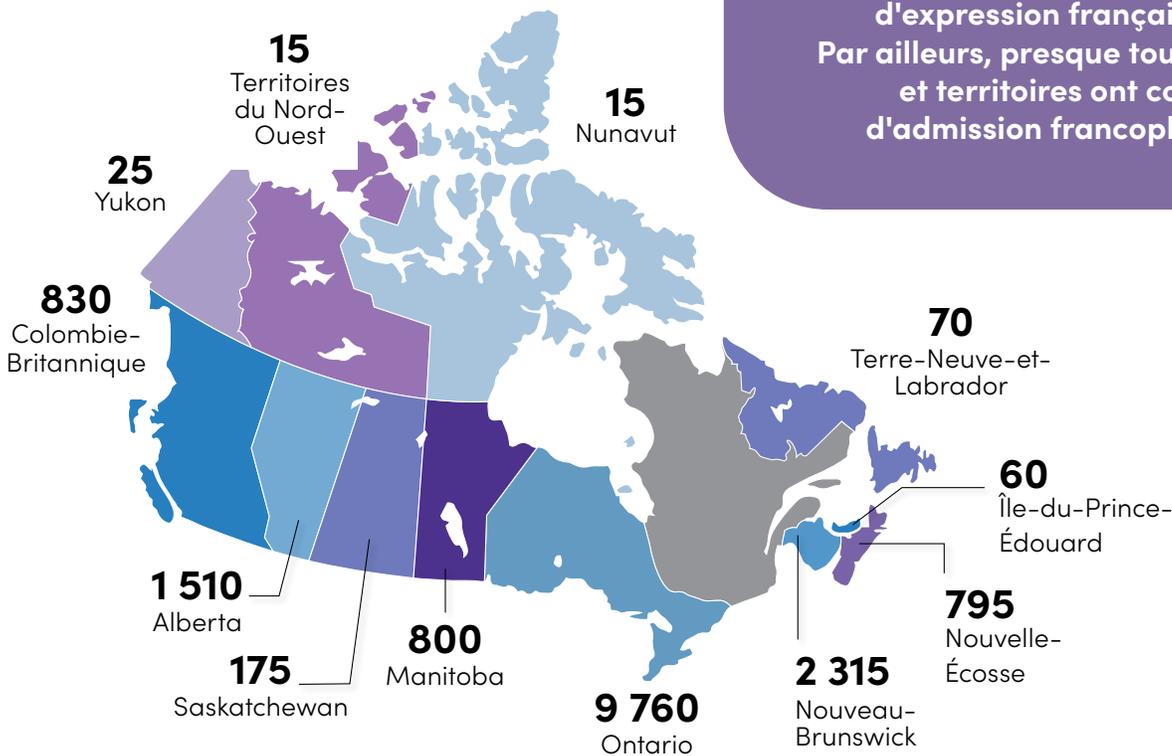
- La consolidation du Parcours d'intégration francophone s'est poursuivie, et le recours à des services d'établissement et de réinstallation gérés par des francophones a continué d'augmenter : au cours de l'exercice 2022-2023, les données montrent que 61 % des nouveaux arrivants ont accédé à au moins un service fourni par un fournisseur de services francophone, contre 57 % au cours de l'exercice précédent (2021-2022).

- Le nombre de fournisseurs de services francophones du Programme d'aide à la réinstallation financé par IRCC a doublé. En plus des centres de Winnipeg (Manitoba) et de Cornwall (Ontario), deux nouveaux centres ont ouvert leurs portes dans les communautés d'Edmundston et de Bathurst (Nouveau-Brunswick) en janvier 2022. L'ouverture de ces centres a également coïncidé avec une collaboration accrue entre le Ministère et les communautés francophones minoritaires afin de contribuer à la réinstallation et à l'établissement de populations provenant de pays en crise tels que l'Ukraine et l'Afghanistan.
- En janvier 2022, le **Comité consultatif national en établissement francophone (CCNEF)** tenait une série de dialogues stratégiques avec des organismes communautaires francophones afin de trouver des moyens d'améliorer les services à l'appui du Parcours d'intégration francophone et d'établir une nouvelle structure de gouvernance nationale pour le Secteur de l'établissement francophone. Le CCNEF a produit un rapport provisoire en juin 2022 présentant ses principales conclusions sur les programmes d'établissement francophone, ainsi que sur un modèle de gouvernance renouvelé pour le secteur francophone. Un rapport final comprenant des recommandations pour IRCC est attendu en 2023.
- En novembre 2022, IRCC finançait pour la première fois la participation d'une délégation de 20 organismes communautaires francophones à l'événement **Destination Canada Forum Mobilité** à Paris, en France, et à Rabat, au Maroc. La présence en personne de ces organismes a renforcé les efforts de promotion des communautés francophones hors Québec et a aidé les candidats à l'immigration à prendre des décisions éclairées concernant la région dans laquelle ils souhaitent s'établir, en plus de leur permettre de commencer à tisser des liens avec leur future communauté d'accueil avant même d'entamer leur parcours d'immigration au Canada.
- Les ententes de contribution relatives à l'Initiative des communautés francophones accueillantes ont été prolongées jusqu'au 31 mars 2024. Les communautés disposeront ainsi de ressources et de temps supplémentaires pour poursuivre la mise en œuvre des projets existants et de leurs plans d'action communautaires respectifs. En outre, un rapport préliminaire sur les résultats de l'Initiative des communautés francophones accueillantes a été produit en 2022, et ce rapport servira de base à la prochaine itération de l'initiative.
- Le Plan d'action pour les langues officielles a continué à financer des projets de formation linguistique pour soutenir les fournisseurs de services francophones et les nouveaux arrivants francophones qui s'installent dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Parmi les résidents permanents francophones admis au Canada hors Québec, 80 % font partie de la catégorie de l'immigration économique. Trois secteurs d'activité principaux ont contribué à ces admissions : le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (36 %), le Programme des candidats des provinces (36 %) et la voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente, d'une durée limitée (21 %).

En 2022, 81 % des immigrants admis étaient des citoyens de pays d'Afrique et du Moyen Orient, 13 % des citoyens de pays européens, 4 % des citoyens de pays d'Amérique latine et 2 % des citoyens d'autres pays.

En 2022, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont été la destination envisagée par près des $\frac{3}{4}$ des résidents permanents d'expression française, hors Québec. Par ailleurs, presque toutes les provinces et territoires ont connu des niveaux d'admission francophone historiques.



Entrée express a toujours représenté une proportion importante de toutes les admissions de résidents permanents francophones depuis l'introduction et l'augmentation des points supplémentaires pour les compétences en français en 2017 et 2020, respectivement. Le Ministère explore de nouvelles façons de tirer parti d'Entrée express pour soutenir la vitalité économique des communautés francophones en situation minoritaire, par exemple, en adressant une invitation ciblée aux candidats maîtrisant le français qui ont atteint un niveau de compétence linguistique canadien de 7 ou plus, au moyen de la sélection axée sur les ensembles, un outil lancé en 2023 après des consultations avec les partenaires et les intervenants en 2022.

En outre, le Centre d'innovation en immigration francophone de Dieppe a été inauguré en novembre 2022. L'ouverture du Centre s'ajoute aux mesures déjà adoptées pour accroître l'immigration francophone dans les communautés francophones en situation minoritaire hors Québec. Le Centre est d'envergure nationale et contribue à ce qui suit :

- renforcer la perspective francophone dans les programmes de sélection des candidats afin d'améliorer les résultats des programmes liés à la sélection et à l'admission des candidats francophones;
- accroître la participation des communautés francophones en situation minoritaire tout au long du processus d'immigration;
- rendre les programmes d'immigration plus accessibles, ce qui se traduira par une augmentation du nombre de candidats francophones sélectionnés;
- répondre aux besoins en main-d'œuvre d'expression française et bilingue des divers secteurs de l'économie canadienne;
- favoriser la croissance démographique et le développement économique des communautés francophones en situation minoritaire.

PROCHAIN PLAN DES NIVEAUX D'IMMIGRATION DU CANADA POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS

Le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration détermine le nombre de résidents permanents que le Canada prévoit d'accueillir au cours d'une année civile. Chaque année, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) établit des cibles et des fourchettes pour le nombre total de résidents permanents admis au pays, ainsi que le nombre d'admissions pour chaque catégorie d'immigration.

Depuis 2017, IRCC présente chaque année un Plan pluriannuel (sur trois ans) des niveaux d'immigration établissant le nombre d'admissions. Les cibles d'admissions pour la première année sont fermes, alors que celles des années subséquentes sont des projections. Le Plan est élaboré en consultation avec les provinces et les territoires, les intervenants et le public. La sélection des demandeurs est fondée sur la contribution économique, la réunification des familles ou le soutien des réfugiés, des personnes protégées et des personnes admises pour des considérations d'ordre humanitaire.

Plan des niveaux d'immigration 2024–2026

	2024		2025		2026	
Nombre total d'admissions prévues – cibles et fourchettes*	485 000		500 000		500 000	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
	430 000	532 500	442 500	550 000	442 500	550 000
Immigration économique**	281 135		301 250		301 250	
	250 000	305 000	265 000	326 000	265 000	326 000
Regroupement familial	114 000		118 000		118 000	
	105 000	130 000	107 000	135 000	107 000	135 000
Réfugiés, personnes protégées, personnes admises – considérations d'ordre humanitaire et autres personnes	89 865		80 750		80 750	
	75 000	110 500	70 500	92 000	70 500	92 000

* Pour une ventilation détaillée par catégorie, veuillez consulter le tableau de renseignements supplémentaire sur le Plan des niveaux d'immigration 2024-2026 sur le site [Web du Ministère](#).

**Conformément à l'Accord Canada-Québec, le Québec est seul responsable de la sélection des immigrants à destination de cette province, à l'exception des demandeurs de la catégorie du regroupement familial et des personnes protégées.

Le Plan des niveaux d'immigration 2024-2026 stabilise le nombre d'admissions projetées en vue de favoriser une croissance démographique coordonnée et durable. La trajectoire fixée par le plan de 2023-2025, prévoyant 485 000 admissions en 2024 et 500 000 en 2025, est maintenue. Les admissions plafonneront ensuite à 500 000, en 2026. Selon les tendances récentes, on s'attend à ce qu'environ un tiers de ces admissions provienne de résidents temporaires (RT) qui se trouvent déjà au Canada et contribuent de façon considérable à l'économie et à la société.

Le présent plan tient compte du fait que la capacité du Canada d'accueillir, d'établir et d'intégrer les nouveaux arrivants est de plus en plus mise à l'épreuve. Il maintient la prévisibilité en stabilisant les projections de façon à permettre une planification coordonnée avec les partenaires et une croissance démographique viable. Le soutien à l'économie canadienne continue d'être une grande priorité de ce plan, l'immigration dans le volet économique représentant la plus grande proportion des admissions chaque année, et qui atteindra 60,3 % en 2025 et en 2026. Le plan vise également à attirer de nouveaux arrivants dans différentes régions du pays, y compris les petites villes et les communautés rurales, avec un peu moins de la moitié des admissions économiques consacrées à des volets régionaux chaque année. Pour la catégorie du regroupement familial, les objectifs d'admissions augmentent par rapport au plan précédent, afin de soutenir les objectifs de réunir les familles le plus rapidement possible. Dans un contexte mondial de plus en plus tumultueux, le Canada continue de jouer un rôle de chef de file en matière de réponse aux crises humanitaires et cela comprend l'engagement du gouvernement envers la motion 62 concernant les Ouïghours et autres musulmans turques.

Les immigrants ont un rôle important à jouer sur le marché du travail et dans la croissance de notre économie, maintenant et pour l'avenir. L'immigration permet au Canada de disposer des compétences dont il a besoin pour atteindre ses objectifs, notamment soutenir des initiatives de développement durable pour la transition vers une économie verte (carboneutralité) et numérique. De plus, la venue des immigrants permet de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs essentiels (p. ex. soins de santé, sciences, technologie, ingénierie, mathématiques [STIM], métiers, transports et agriculture), qui constitueraient un obstacle au succès et à l'expansion des entreprises canadiennes. L'accueil des nouveaux arrivants ne se limite pas au nombre de personnes que nous souhaitons accueillir; il faut aussi tenir compte de l'aide et des services dont ont besoin les nouveaux arrivants et les Canadiens, notamment en matière de logement et de soins de santé. De plus, les résidents permanents ne sont qu'une partie du contexte global, car les admissions de RT augmentent depuis quelques années. La coordination, la collaboration, la communication et les partenariats sont essentiels pour accueillir les nouveaux arrivants et veiller à ce que les mesures de soutien voulues soient en place pour les aider à obtenir des résultats favorables pour eux-mêmes, leurs communautés et le pays.

Dans cette optique, IRCC a lancé les premiers travaux en vue d'élargir la mobilisation des partenaires fédéraux, des intervenants et des peuples autochtones pour l'élaboration du Plan des niveaux 2024-2026. Pour favoriser une approche pangouvernementale et pansociétale en matière d'immigration, le Ministère continuera d'explorer les options permettant d'élaborer un plan plus intégré en coordination avec d'autres ministères fédéraux, et en étroite collaboration avec les provinces et les territoires. IRCC intensifiera également la collaboration et le dialogue avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis, les municipalités, les intervenants et les communautés à l'échelle du Canada.

Le Plan vient renforcer la détermination à long terme du gouvernement à tirer parti de l'immigration pour améliorer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, et rehausse la cible des 4,4 % de résidents permanents d'expression française hors Québec – atteinte en 2022 – en adoptant des objectifs annuels ambitieux pour les résidents permanents d'expression française (hors Québec) de 6 % en 2024, de 7 % en 2025 et de 8 % en 2026. Cette démarche correspond aux engagements gouvernementaux pris dans le cadre de la Loi sur les langues officielles modernisée visant à accroître la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, notamment en rétablissant et en augmentant leur poids démographique.

IRCC continue de réaliser des progrès pour respecter les normes de service et offrir aux nouveaux arrivants l'expérience qu'ils attendent et méritent. Grâce aux efforts de réduction de l'arriéré, nous traitons les nouvelles demandes conformément aux normes de service tout en améliorant les délais de traitement globaux. En comparant les délais de traitement d'août 2022 avec ceux d'août 2023, on note une réduction des délais de traitement pour les demandes dans la catégorie des travailleurs hautement qualifiés (fédéral) (de 26 à 6 mois); dans la catégorie de l'expérience canadienne (de 15 à 5 mois); dans le Programme des candidats des provinces via Entrée express (de 16 à 8 mois); et dans la catégorie du regroupement familial hors Québec – époux, partenaires et enfants à charge, réduction à 10 mois en 2023 par rapport à 13 mois en 2022 pour les demandes au Canada, et à 14 mois en 2023 par rapport à 22 mois en 2022 pour les demandes présentées à l'étranger.



PARTENARIATS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX- TERRITORIAUX

Immigration : Une responsabilité conjointe

L'immigration est une responsabilité conjointe fédérale-provinciale-territoriale (FPT) et nécessite une approche collaborative afin de soutenir les nouveaux arrivants et de partager les avantages de l'immigration avec tout le Canada.

Dans l'ensemble, le gouvernement fédéral est responsable de l'établissement des niveaux d'immigration nationaux, de la définition des catégories d'immigration et du regroupement familial. Le gouvernement fédéral est également responsable de l'admission des étrangers au pays, y compris les résidents temporaires et les résidents permanents, en plus de l'établissement des critères d'admissibilité des programmes d'établissement fédéraux dans les provinces et les territoires, à l'exception du Québec.

Engagement bilatéral

Les accords bilatéraux définissent les rôles et les responsabilités du Canada et de la province ou du territoire d'accueil à l'appui de la collaboration concernant les questions d'immigration. De tels accords (des accords-cadres globaux ou des accords établissant seulement les pouvoirs dans le cadre du Programme des candidats des provinces[PCP]) sont en place avec neuf provinces et deux territoires (le Nunavut et le Québec n'en ont pas). Dans certains cas, les accords bilatéraux d'IRCC fournissent également un cadre pour répondre aux pressions régionales, engageant les deux ordres de gouvernement à encourager l'immigration dans toute la province, y compris dans les petites communautés, les communautés rurales et les communautés du Nord.

Dans le cadre du Programme des candidats des provinces, les provinces et les territoires ont le pouvoir de désigner des personnes comme résidents permanents afin de répondre à des besoins précis en ce qui a trait au marché du travail et au développement économique. De même, des accords bilatéraux ont été conclus avec chacune des quatre provinces atlantiques pour que le Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA) puisse relever les défis économiques et démographiques de la région. En vertu de ces accords, les provinces atlantiques peuvent désigner des employeurs pour participer au PICA et soutenir les candidats qui ont une offre d'emploi admissible d'un employeur désigné, ce qui permet au candidat de présenter une demande de résidence permanente à IRCC. IRCC a également signé des protocoles d'entente (PE) sur l'établissement et l'intégration avec dix provinces et territoires (à l'exception du Québec, du Nunavut et de l'Alberta). Ces PE sont essentiels pour officialiser les relations et accroître l'efficacité des programmes d'établissement au niveau bilatéral. Dans le contexte des PE, IRCC et l'administration donnée s'engagent à adopter une vision, des principes et des objectifs communs d'un partenariat bilatéral, des rôles et des responsabilités, des mécanismes de production de rapports et de reddition de comptes, ainsi qu'une structure de gouvernance sous la forme d'un groupe de travail local sur la coordination.

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le Québec a la responsabilité exclusive de la sélection des immigrants de la composante économique qui se destinent à cette province et peut établir ses propres critères de sélection pour ces immigrants. Le Québec a également un pouvoir de sélection des réfugiés réinstallés, mais partage à ce chapitre la responsabilité globale avec le gouvernement fédéral, qui recommande des réfugiés à des fins de réinstallation. La province est seule responsable de la prestation des services d'établissement et d'intégration au Québec et reçoit une subvention annuelle du gouvernement fédéral. Le Québec est également habilité à fixer ses propres niveaux d'immigration en fonction des paramètres de l'Accord Canada-Québec.

Le tableau 3 de l'annexe 2 présente la répartition des résidents permanents admis en 2021 par province ou territoire de destination et par catégorie d'immigration.

Forum des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de l'immigration

Le Forum des ministres FTP responsables de l'immigration (FMRI)¹⁷ se réunit chaque année pour discuter des questions d'immigration et des priorités d'intérêt pour les différentes administrations. Il est guidé par la vision d'un système d'immigration souple, opportun et efficace qui renforce les avantages économiques et sociaux de l'immigration dans toutes les régions du Canada. Le FMRI s'engage également à poursuivre la collaboration à l'égard des piliers fondamentaux du système d'immigration : planification des niveaux d'immigration, immigration économique et établissement et intégration. Le FMRI réexaminera ses priorités au cours de l'année à venir afin de s'assurer qu'elles reflètent les considérations actuelles.

En juillet 2022, les ministres du FMRI se sont réunis au Nouveau-Brunswick pour discuter de l'avancement des initiatives conjointes visant à répondre aux priorités pancanadiennes en matière d'immigration et se sont de nouveau engagés à améliorer l'efficacité du système d'immigration canadien afin de répondre aux besoins économiques et régionaux, ainsi qu'aux obligations humanitaires. Les ministres du FMRI ont accueilli favorablement le tout premier **Plan d'allocation pluriannuel** d'IRCC, qui comprend une hausse sans précédent de 44 % des allocations pour 2023 dans le cadre du Programme des candidats des provinces. Le FMRI a exprimé son intérêt envers une collaboration pour trouver des solutions efficaces pour le traitement des dossiers et, en particulier, afin d'éviter les dédoublements dans le traitement des dossiers du Programme des candidats des provinces. Les ministres du FMRI ont renouvelé leur engagement à travailler de concert pour créer un système d'immigration plus dynamique et davantage axé sur les clients, avec une participation accrue des provinces et territoires à la sélection des immigrants économiques. Les tables du FMRI de différents niveaux (ministres et fonctionnaires) ont été utilisées pour aider à communiquer rapidement l'information et à coordonner l'intervention à la suite de la prise de mesures d'immigration humanitaire, telles que l'introduction par le gouvernement fédéral de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) et l'arrivée de milliers d'Ukrainiens déplacés.

En 2022, les groupes de travail du FMRI ont tenu un forum de discussion et de travail commun pour les fonctionnaires FPT sur les priorités communes en immigration telles que l'immigration économique, la planification des niveaux d'immigration, l'établissement et l'intégration. Par exemple, le groupe de travail sur la politique économique du FMRI s'est engagé à améliorer le système Entrée express pour la sélection des immigrants économiques et a élaboré des stratégies pour soutenir et faciliter les processus visant à éliminer les dédoublements dans le traitement des demandes d'immigration.

¹⁷ Le Québec participe en tant qu'observateur aux discussions et aux réunions du FMRI.

ENGAGEMENT INTERNATIONAL

En 2022, le Canada a continué à jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne les enjeux liés à la migration mondiale et à la protection internationale des réfugiés. Le Canada s'est engagé activement avec d'autres pays et avec des organisations et des partenaires internationaux à collaborer à un éventail de questions liées à la migration et à la protection des réfugiés.

Collaboration avec les principaux partenaires et forums multilatéraux

En tant que membre d'organisations multilatérales internationales telles que l'**Organisation internationale pour les migrations**^{vii}(OIM), l'**Agence des Nations Unies pour les réfugiés** (HCR), les **Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations**^{viii} (CIG), le **Forum mondial sur la migration et le développement**^{ix} (FMMD) (en anglais seulement) et la **Conférence régionale sur la migration** (en anglais seulement), le Canada a fait la promotion de ses objectifs de migration sûre et régulière et de maintien de la protection. L'adhésion et la participation à ces organisations permettent au Canada de participer à des échanges et à des débats internationaux informels, et d'influer sur les mécanismes internationaux de gouvernance et de prise de décisions, y compris l'établissement des orientations des politiques et des programmes, des pratiques d'établissement de budget et des exercices d'évaluation et de vérification. Cela permet aussi au Canada de mieux connaître les tendances et les approches mondiales en matière de gestion des migrations, en plus de faciliter l'avancement des priorités internationales du Canada en matière de migration, notamment la contribution à la gestion ordonnée et sûre de la migration, la promotion de la coopération internationale quant aux questions de migration, la mise en commun d'approches pour une intégration réussie des immigrants et des réfugiés, et la contribution à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration.

Dans l'esprit d'une coopération internationale visant à promouvoir la protection et une migration sûre et régulière, le Canada a participé à une série de réunions organisées par les CIG et le **Centre international pour le développement des politiques migratoires** sur les interventions des États membres face au déplacement des Ukrainiens. Cette initiative conjointe a permis au Canada d'échanger des expériences avec des pays européens et d'autres pays, des organisations internationales et des universitaires sur leurs programmes temporaires respectifs pour les Ukrainiens, sur des considérations à plus long terme et sur les enseignements tirés en vue de répondre à de futurs enjeux ou crises urgents.

À l'appui de ses interventions à la suite de la migration et du déplacement de personnes d'Afghanistan, IRCC a par ailleurs participé à la *plateforme d'experts sur les voies d'accès sûres pour les Afghans* de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile. La plateforme a été créée en octobre 2021 pour promouvoir la coordination européenne et mondiale sur les voies légales et sûres pour les Afghans ayant besoin de protection, et des réunions de suivi se tiennent régulièrement. Dans sa réponse à la situation en Afghanistan, le gouvernement du Canada continue de travailler en étroite collaboration avec des partenaires comme l'OIM, le HCR, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Groupe des Sept, les États-Unis et d'autres pays dans la région.

Le Canada poursuit sa collaboration avec ses homologues des cinq nations, soit de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et du Royaume-Uni, afin de relever les défis communs en matière de migration. Le Canada et d'autres ministres des cinq nations ont assisté à la réunion ministérielle des cinq nations, organisée par les États-Unis et qui s'est tenue en septembre 2022 à Washington, pour discuter du renforcement et de l'optimisation des voies de migration régulière comme moyen de lutter contre la migration irrégulière (voir le **Communiqué** [en anglais seulement])^x.

Par l'intermédiaire du Groupe de travail du FMMD sur les discours publics à propos de la migration, que le Canada copréside avec le gouvernement de l'Équateur et le Mécanisme des maires du FMMD (représentant les administrations locales), le Canada a joué un rôle de premier plan en codirigeant une campagne mondiale de communication multipartite sur les médias sociaux intitulée **It Takes A Community** (ITAC). La campagne ITAC présente des récits impartiaux et s'efforce de lutter contre la discrimination et le racisme à l'égard des migrants et des réfugiés. Forte du succès de la campagne ITAC de 2021, la deuxième phase d'ITAC a permis d'organiser une série d'événements pour les professionnels de la communication et le public, et s'est concentrée sur l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud afin de mieux adapter les échanges et les efforts aux dynamiques et contextes régionaux.

Contribution du Canada au Pacte mondial pour les migrations et au Pacte mondial pour les réfugiés

Le Canada s'est engagé activement avec d'autres pays et organisations internationales pour soutenir le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**^{xi} (PMM) et pour contribuer à la poursuite de sa mise en œuvre. Le Canada a continué à échanger les pratiques exemplaires, a contribué à renforcer les systèmes de migration par des initiatives de renforcement des capacités et a plaidé pour le PMM dans le cadre de ses engagements bilatéraux et multilatéraux. En mai 2022, le Canada a eu le plaisir de participer au premier Forum international d'examen des migrations afin d'examiner les progrès réalisés à ce jour et de tracer la voie à suivre pour faire avancer la mise en œuvre des 23 objectifs du PMM. La délégation canadienne était l'une des plus importantes et des plus diversifiées du forum, puisqu'elle comprenait un universitaire, un représentant des migrants et un représentant des fournisseurs de services d'établissement, ainsi que des représentants d'une administration municipale locale. De plus, la délégation était principalement composée de femmes et de personnes racisées. Cette composition reflète l'engagement du Canada en faveur de l'approche pansociétale promue par le PMM. Le Canada a également continué à agir à titre de champion du PMM en soutien à la création de voies de migration sûres et régulières à l'échelle mondiale.

En 2022, le Canada a poursuivi son rôle de chef de file mondial en matière de réinstallation de réfugiés et de voies d'admission complémentaires pour la main-d'œuvre, contribuant ainsi à l'objectif du **Pacte mondial sur les réfugiés**^{xiii} de faciliter l'accès à des solutions pour les réfugiés. Le Canada a joué un rôle de premier plan sur la scène internationale, notamment en tant que pays président de l'Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés et de la plateforme de soutien du Cadre global de protection et de solutions régionales pour l'Amérique centrale et le Mexique (Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones), ainsi qu'en tant que partenaire fondateur de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés. Dans le cadre de son engagement international, le Canada a également continué à soutenir les initiatives de renforcement des capacités du régime de l'asile et l'élaboration de solutions pour les réfugiés.

Engagement bilatéral et régional avec les partenaires internationaux

En 2022, IRCC a continué à faire progresser les objectifs stratégiques du Canada relatifs à la migration et à la protection des réfugiés en s'engageant activement dans des activités régionales et bilatérales, ainsi qu'en fournissant une aide au renforcement des capacités. Grâce à cet engagement, IRCC a favorisé une meilleure harmonisation internationale avec les points de vue du Canada sur la migration et la protection des réfugiés, et a soutenu les relations bilatérales et les objectifs de politique étrangère du Canada au sens large. IRCC a échangé des pratiques exemplaires avec des partenaires clés à l'étranger et dans les missions à Ottawa, ce qui a permis d'améliorer les politiques et les programmes d'IRCC à l'échelle internationale.

En 2022, IRCC a :

- renforcé son engagement avec l'Union européenne (UE), un partenaire proche du Canada et partageant les mêmes idées - IRCC a représenté le Canada lors de plusieurs événements de l'UE, notamment la plateforme d'experts sur les voies d'accès sûres pour les Afghans et le forum de haut niveau sur les voies légales d'accès à la protection.
- facilité un large éventail d'échanges avec des fonctionnaires chargés des migrations et des délégations parlementaires de l'Allemagne, qui a toujours considéré l'approche du Canada comme un exemple de bonne gestion des migrations.
- proposé des initiatives visant à améliorer le traitement des demandes et à renforcer le programme des étudiants étrangers dans le cadre de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, y compris en déployant de nouvelles ressources pour renforcer la coopération avec les pays de la région.
- établi des contacts avec l'Inde, une relation clé en matière de migration, dans le cadre du deuxième dialogue consulaire Canada-Inde en novembre 2022 afin d'aborder les questions bilatérales et soutenir la coopération en matière de migration.
- approuvé deux nouvelles initiatives de renforcement des capacités en matière de migration et de gestion des frontières avec l'OIM au Bangladesh, contribuant aux efforts déployés par le Bangladesh pour décourager la migration irrégulière et promouvoir une migration régulière sûre pour les migrants et les réfugiés.

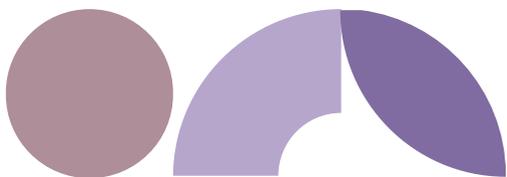
- eu des échanges réguliers avec les ambassades et les hauts-commissariats à Ottawa afin de faire progresser les relations bilatérales liées à la migration avec les principaux partenaires du Canada.
- mis en œuvre des stratégies régionales pour l'Asie, l'Europe et les Amériques, afin de guider l'engagement du Ministère et de cerner les actions qui font progresser la diplomatie d'IRCC en matière de migration et de protection.

Coopération hémisphérique – Région des Amériques

Poursuivant sa longue tradition d'engagement multilatéral et bilatéral dans les Amériques, le Canada a travaillé en étroite collaboration avec les États-Unis en 2022 sur les questions de migration et de protection des réfugiés dans l'hémisphère occidental. Ces travaux s'appuient sur la **Feuille de route pour un partenariat renouvelé États-Unis–Canada**, ainsi que sur les engagements trilatéraux en matière de migration et de protection pris avec les États-Unis et le Mexique lors du Sommet des leaders nord-américains de 2021. Ces engagements comprenaient la promotion d'une réponse régionale aux défis de la migration et du déplacement forcé dans les Amériques, la détermination des possibilités d'action coordonnée liées au renforcement des capacités et de lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière, ainsi que le renforcement des régimes de l'asile et des systèmes de protection.

En juin 2022, le Canada a approuvé la *Déclaration de Los Angeles sur les migrations et la protection*, sous l'égide des États-Unis, avec 20 autres pays signataires, lors du 9^e sommet des Amériques. La Déclaration, qui est à l'origine un engagement du Sommet des leaders nord-américains de 2021, énonce des principes communs pour relever le défi de la migration irrégulière et des déplacements forcés dans les Amériques. Pour soutenir les efforts de mise en œuvre de la déclaration, le Canada s'est en outre engagé, en octobre 2022, à diriger deux comités de plans d'action de la déclaration, l'un sur l'investissement dans l'asile et l'autre sur la réinstallation des réfugiés et les voies d'admission complémentaires, que le Canada codirige avec la Guyane.

En 2022, le Canada s'est également engagé avec les pays d'Amérique centrale, le Mexique et les États-Unis dans le cadre du forum de la Conférence régionale sur les migrations à collaborer pour décourager les migrations irrégulières et garantir des voies d'admission régulières pour la protection et les migrations permanentes et temporaires régulières.



Toujours en 2022, le Canada a continué à financer des projets internationaux de renforcement des capacités en Amérique centrale et au Mexique afin de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières et de lutter contre les migrations irrégulières et les déplacements forcés dans l'hémisphère, et soutenir la capacité des pays d'accueil à gérer l'augmentation des mouvements transfrontaliers. Ces projets couvrent un large éventail de thèmes liés à la mobilité humaine, notamment la promotion de voies de migration régulières en mettant l'accent sur la mobilité de la main-d'œuvre et le recrutement éthique, la promotion de l'intégration socio-économique des migrants, des réfugiés et des rapatriés, le soutien à la régularisation des migrants, le renforcement de la gouvernance des migrations, des systèmes d'octroi de l'asile et de protection, la facilitation de l'accès aux services par les migrants et les réfugiés et la promotion de récits impartiaux sur les migrations.

Suite au financement du budget de 2021 reçu pour aider à répondre à la crise des réfugiés et des migrants vénézuéliens, le Canada a fourni une aide au renforcement des capacités aux pays qui accueillent d'importantes populations de réfugiés et de migrants en provenance du Venezuela, notamment le Panama, le Pérou et la Colombie. Les projets se concentrent sur le renforcement des régimes d'asile et le soutien à la régularisation des réfugiés et des migrants, le soutien à l'intégration socio-économique et la promotion de récits équilibrés sur la migration.

Relation migratoire entre le Canada et l'Ukraine

Depuis 1992, le Canada et l'Ukraine entretiennent des relations solides, fondées sur des liens étroits entre les peuples et des valeurs communes. Avec la mise en place de l'autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) le 17 mars 2022, le gouvernement du Canada a établi des mesures spéciales pour aider les Ukrainiens au Canada et à l'étranger à la suite de l'invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. IRCC et l'Ukraine ont également progressé sur des sujets clés d'intérêt mutuel, y compris des travaux visant à établir un nouvel accord sur la mobilité des jeunes et des possibilités de collaboration future en matière de migration. Le groupe de travail sur la mobilité Canada-Ukraine, créé en 2021, se réunira à nouveau lorsque la situation en Ukraine le permettra, pour poursuivre les échanges sur les questions migratoires d'intérêt commun.

LUTTE CONTRE LE RACISME

à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

En 2022, le Groupe de travail de lutte contre le racisme d'IRCC a élargi ses actions stratégiques pour faire progresser l'équité raciale dans les politiques, les opérations et les pratiques de gestion du personnel du Ministère.

Stratégie de lutte contre le racisme 2.0

d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Vision
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) maximise les avantages de ses programmes pour les Canadiens et les nouveaux arrivants par l'élimination du racisme dans ses politiques, ses programmes, la prestation de services et la gestion du personnel.

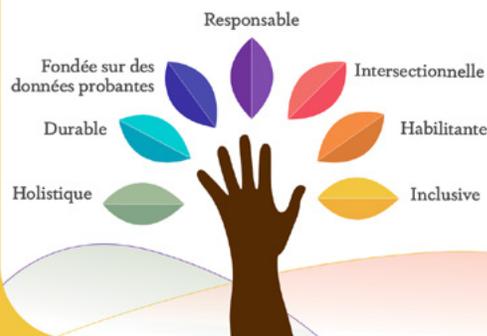
Résultats

- Claire gouvernance claire des initiatives de lutte contre le racisme au sein de l'organisation et responsabilisation à cet égard
- Politiques de gestion du personnel et pratiques de dotation exemptés de racisme
- Intégration accrue de la lutte contre le racisme dans la conception des politiques/programmes et la prestation des services.
- Meilleure harmonisation des approches intersectionnelles et de la lutte contre le racisme avec les perspectives des intervenants et des partenaires de prestation des services en ce qui concerne l'équité
- Prise de décision fondée sur des données probantes s'appuyant sur l'optique de lutte contre le racisme

Piliers

Responsabilité des dirigeants	Lieu de travail équitable	Conception des politiques/programmes	Prestation des services	Données et recherches
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les efforts de lutte contre le racisme de façon permanente à la structure d'IRCC à tous les niveaux • S'assurer que la haute direction est responsable en continu des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les obstacles à l'avancement professionnel des employés racisés • Créer une culture organisationnelle dans laquelle tous sont inclus et se sentent bienvenus et respectés 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une compréhension de base des préjugés et des lacunes dans les conceptions de politiques et de programmes, l'orientation des programmes et la prestation des services 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une compréhension de base du racisme systémique et des préjugés dans les opérations d'exécution de programmes et le processus décisionnel opérationnel des agents 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître l'accessibilité des données désagrégées et des analyses sur la lutte contre le racisme • Renforcer l'intégration des optiques de lutte contre le racisme, d'ACS+ et de réconciliation

Principes directeurs



Responsible

Fondée sur des données probantes

Durable

Holistique

Intersectionnelle

Habilitante

Inclusive

Fondements

Gestion du changement des systèmes pour la lutte contre le racisme
Modifier les conditions qui maintiennent les inégalités raciales et les autres inégalités en place en mettant en œuvre un changement structurel dans les politiques/programmes et pratiques, un changement relationnel dans les dynamiques de pouvoir et un changement transformationnel dans la culture et les modèles mentaux.

Collaboration et consultation
Collaboration avec d'autres organisations fédérales pour promouvoir la lutte contre le racisme dans la fonction publique. Consultation des intervenants externes, y compris les organismes sans but lucratif, les autres échelons du gouvernement, les syndicats, le milieu universitaire et la communauté juridique aux fins d'itération de la Stratégie.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada Immigration, Refugees and Citizenship Canada

En juillet 2022, le Ministère a publié la **Stratégie de lutte contre le racisme 2.0** (2021-2024) pour mettre en lumière et compléter les initiatives descendantes et ascendantes menées dans tous les secteurs de l'organisation afin de promouvoir l'équité raciale et l'inclusion pour l'ensemble du personnel et des clients. La stratégie a renforcé la structure globale de nombreuses actions ministérielles visant à autonomiser les employés et à leur donner les ressources et les outils nécessaires, tout en établissant des mécanismes de responsabilisation de gestion afin de créer un changement culturel durable.

Par ailleurs, IRCC a défini des objectifs mesurables et des échéanciers pour l'atteinte des résultats, les principaux intervenants responsables au Ministère et des mécanismes de responsabilisation pour stimuler les mesures de lutte contre le racisme dans les volets de travail piliers de la Stratégie et donner une impulsion afin de créer un changement organisationnel durable et holistique dans les pratiques en milieu de travail, les politiques, les résultats des programmes et la prestation des services. Les pratiques clés dans ces domaines comprennent l'encadrement et la formation sur la lutte contre le racisme pour les cadres et le personnel, le suivi de l'évolution vers de nouvelles cibles de représentation de la main-d'œuvre à tous les niveaux, et des programmes de perfectionnement professionnel pour les employés autochtones, noirs et racisés. En outre, la stratégie comporte l'engagement de mettre en place des outils d'évaluation des effets du racisme pour les politiques et la prestation de services, l'étude de données désagrégées et des recherches intersectionnelles pour constituer une base de données probantes solide à l'appui du travail de lutte contre le racisme, ainsi que des outils d'intégrité des programmes et de gestion des risques pour lutter contre les préjugés dans les prises de décisions opérationnelles.



CONSIDÉRATIONS SUR LE GENRE

et la diversité dans l'immigration

L'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) est un outil permettant de comprendre comment de multiples facteurs, comme la race, l'ethnicité, le sexe, la religion, l'incapacité, l'orientation sexuelle, l'éducation, le revenu, la langue, l'identité autochtone et l'âge ont une incidence sur les résultats sociaux, économiques et en matière de santé des gens et influencent l'accès aux programmes et aux services. Elle sert à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des programmes et d'autres initiatives afin de les rendre plus inclusifs et adaptés aux différents besoins des gens.

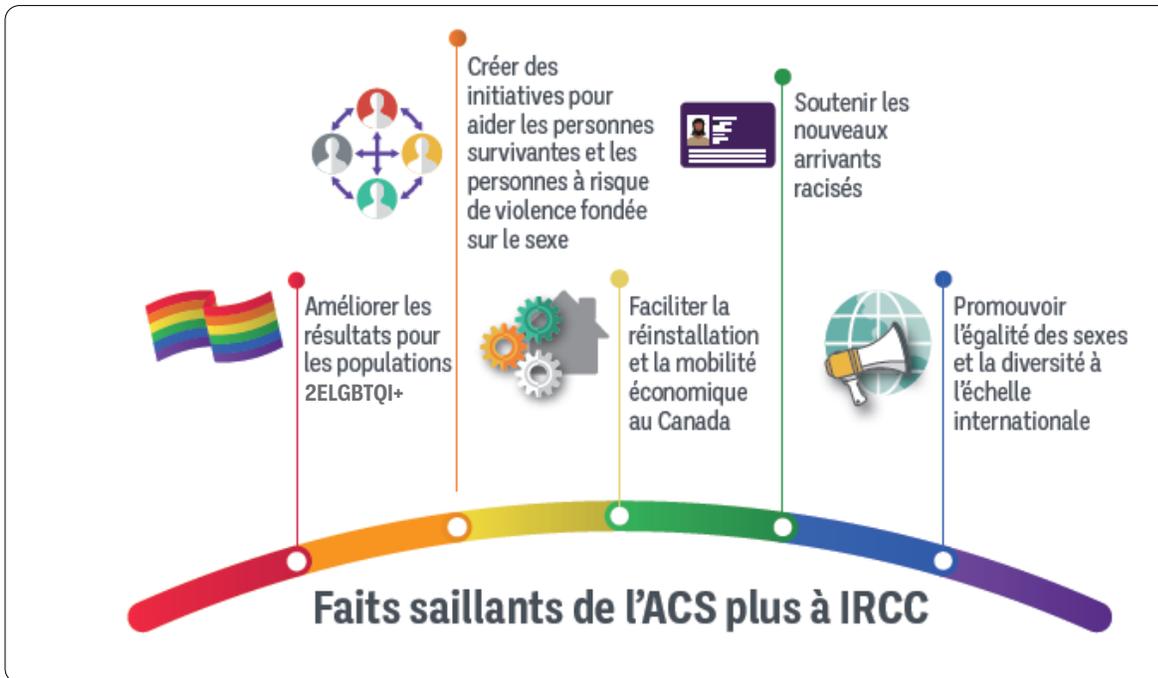
IRCC demeure résolu à travailler à la mise en œuvre exhaustive de l'ACS Plus dans tous ses secteurs d'activité afin de s'assurer que ses initiatives sont élaborées dans un souci d'équité, de diversité et d'inclusion. En 2022, IRCC a réalisé une analyse interne des lacunes afin de mieux comprendre la façon dont l'ACS Plus peut être intégrée et appliquée aux activités du Ministère. L'exercice vise à examiner des secteurs comme la gouvernance, la collecte de données, la surveillance du rendement, la production de rapports sur les résultats, la formation et le perfectionnement des compétences.

En 2022, IRCC collaborait également avec des ministères partenaires afin d'élaborer le tout premier **plan d'action 2ELGBTQI+** du Canada, un plan quinquennal qui représente une approche coordonnée pangouvernementale visant à améliorer la vie des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexuées et les personnes d'autres identités sexuelles et de genre (2ELGBTQI+) et contribue à la création d'un pays plus équitable. IRCC, ainsi que les autres ministères du gouvernement, collabore avec Femmes et Égalité des genres Canada afin de respecter les engagements prévus dans le plan d'action et d'en rendre compte dans le but d'intégrer les questions liées aux personnes 2ELGBTQI+ aux activités du gouvernement du Canada.

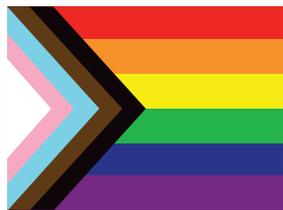
En novembre 2022, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a publié son douzième rapport intitulé **Promouvoir l'équité dans les décisions d'immigration du Canada**. Le rapport portait sur les résultats du système d'immigration canadien, qui indiquent un désavantage systématique et injustifié visant certaines populations en fonction de caractéristiques comme la race et le pays d'origine. Le Ministère s'efforce de donner suite aux conclusions et aux recommandations du rapport, qui comprennent la réalisation d'un examen complet de l'équité raciale du système canadien d'immigration et de protection des réfugiés ainsi que l'application stricte du paragraphe 22(2) de la LIPR afin que l'intention de s'établir au Canada ne nuise pas à l'obtention du visa de résidence temporaire. IRCC procède également à une évaluation indépendante des outils électroniques et propose aux agents chargés des visas une formation obligatoire et régulière sur la lutte contre le racisme.

La promotion de l'équité au sein du système d'immigration canadien est essentielle pour garantir l'avenir du Canada en tant que pays diversifié, inclusif et accueillant pour tous. L'immigration a joué un rôle monumental dans le renforcement de la diversité culturelle et de la résilience économique du Canada. Elle devrait rester l'un des principaux moteurs de la croissance de la population et de la main-d'œuvre au cours des prochaines décennies. La promotion d'une société accueillante, qui rejette le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes et qui soutient les nouveaux arrivants en tant que visiteurs, travailleurs, voisins, membres de la famille et amis, est essentielle aux succès sociaux et économiques du Canada.

En 2022, IRCC a fait avancer plusieurs initiatives ACS Plus mises en place en 2019 ou avant.



Améliorer les résultats pour diverses populations



Le Rainbow Refugee Assistance Partnership

Créé en 2020, le **Rainbow Refugee Assistance Partnership** a tiré profit du succès du projet pilote Rainbow Refugee Assistance en faisant passer le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé de 15 à 50 par année. Le partenariat a été établi en collaboration avec la Rainbow Refugee Society afin d'encourager davantage de Canadiens à soutenir les réfugiés LGBTQI+ et de renforcer la collaboration entre les organismes LGBTQI+ et la communauté d'accueil des réfugiés au Canada¹⁸. En 2022, 40 réfugiés ont été admis dans le cadre de ce partenariat. En outre, le partenariat a été élargi en réponse à la crise afghane, permettant d'ajouter 150 places supplémentaires par an entre 2022 et 2024.

¹⁸ Tout au long du présent rapport, lorsqu'il est question d'enjeux canadiens, nous utilisons le terme « 2ELGBTQI+ » (personne deux esprits, lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, intersexuel et en plus ceux qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre); 2E est utilisé pour refléter l'utilisation du terme « deux esprits » par les Premières Nations. Lorsqu'il s'agit d'enjeux de portée internationale, y compris les réfugiés, nous utilisons l'acronyme reconnu à l'international « LGBTQI+ ».

Politique d'IRCC sur l'identifiant du sexe et du genre des clients



Conformément à l'orientation stratégique du Secrétariat du Conseil du Trésor pour moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre, IRCC a établi en 2021 une **Politique sur l'identifiant du sexe et du genre des clients**. La politique définit la manière dont l'information sur le sexe ou le genre d'un client doit être recueillie, enregistrée et affichée dans le cadre de l'administration des programmes d'IRCC. Grâce aux efforts déployés par le passé dans le cadre du projet sur le genre X, d'importantes avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre de cette politique. Par exemple, tous les secteurs d'activité d'IRCC permettent aux clients de demander un changement non intrusif de leur identifiant de sexe ou de genre, notamment femme (« F »), homme (« H ») ou autre genre (« X ») sur tout document délivré par IRCC. À l'avenir, IRCC ne présentera plus ces renseignements sur les documents et la correspondance lorsqu'il n'est pas justifié de le faire.

Stratégie de lutte contre la violence fondée sur le sexe



En juin 2017, le gouvernement du Canada a annoncé Il est temps : **la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe**^{xiii} (VFS), la réponse fédérale à la violence fondée sur le sexe. L'initiative met l'accent sur trois grands champs d'action : la prévention, le soutien aux personnes survivantes et à leur famille et la promotion de systèmes juridiques et judiciaires réactifs. Dans le cadre de cette stratégie fédérale, IRCC a reçu un financement de 1,5 million de dollars sur cinq ans (de 2017 à 2022) pour améliorer davantage le Programme d'établissement, qui offre des services d'établissement aux nouveaux arrivants au Canada avant et après leur arrivée. Le financement est utilisé pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la violence fondée sur le sexe (VFS) à l'intention du secteur de l'établissement dans le cadre d'un partenariat coordonné entre les organismes du secteur de l'établissement et de lutte contre la violence. En réponse à l'augmentation de la VFS dans le contexte de la pandémie, IRCC a consulté les fournisseurs de services afin de mieux comprendre la situation des nouveaux arrivants. IRCC a donc fourni des conseils et de l'information aux organismes sur le maintien des services jugés essentiels, notamment en offrant du soutien aux clients victimes de VFS.

Le budget fédéral de 2021 du Canada prévoit des fonds supplémentaires pour continuer à améliorer le programme d'établissement afin de lutter contre la violence fondée sur le genre. Le **Projet de stratégie pour le secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre** est une collaboration unique entre les organismes d'aide à l'établissement et ceux de lutte contre la violence, qui vise à renforcer la capacité du secteur à lutter contre la violence fondée sur le genre à l'égard des immigrants et des réfugiés.

L'approche de cette stratégie en matière de renforcement des capacités a mis l'accent sur la sensibilisation et la mise en commun des pratiques exemplaires au sein du secteur de l'établissement, ainsi que sur le renforcement de la collaboration avec le secteur de la lutte contre la violence afin de répondre aux besoins des divers nouveaux arrivants. Les ressources sectorielles élaborées par le Projet comprennent des Webinaires de formation et un cours en ligne bilingue, « Ponts vers la sécurité ». Grâce à ce projet, les organismes et le personnel du secteur de l'établissement reçoivent une formation et de l'information cohérentes à l'échelle nationale pour les aider à répondre aux problèmes liés à la VFS, et connaissent mieux l'information, la formation et le soutien dans ce domaine. L'initiative a également permis de renforcer la collaboration entre les secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence.

Aide du Canada aux femmes en péril



La persécution fondée sur le sexe est l'un des motifs pour lesquels une personne peut se voir accorder l'asile au Canada. Dans le cadre du volet des réfugiés pris en charge par le gouvernement, les agents ont la possibilité d'étiqueter les cas avec la mention « Assistance aux femmes en péril » en reconnaissance du fait que les femmes et les filles sont souvent particulièrement vulnérables dans les situations d'asile. Ce mécanisme est conçu pour offrir des possibilités de réinstallation aux femmes qui sont exposées à un

risque accru de discrimination et de violence, notamment celles qui se trouvent dans des situations précaires où les autorités locales ne peuvent pas assurer leur sécurité. Certaines femmes peuvent avoir besoin d'une protection immédiate à court terme, tandis que d'autres se trouvent dans des circonstances dangereuses en permanence. Les demandes peuvent être traitées en priorité selon les risques et la vulnérabilité, et le genre est l'un des facteurs pris en considération. En 2022, le Canada a réinstallé 2 087 femmes et enfants réfugiés vulnérables dans le cadre de ce programme.

Mesures d'aide aux étrangers victimes de violence familiale

Des mesures pour aider les nouveaux arrivants à échapper à des situations de violence familiale ont été instaurées en 2019 et se sont poursuivies tout au long de 2022. Ces mesures comprennent les suivantes :



- L'accès à un **permis de séjour temporaire**^{xiv} accéléré et sans frais pour les personnes sans statut, qui leur donne également accès à un permis de travail et à une couverture médicale temporaire dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. En 2022, 142 permis de séjour temporaire ont été délivrés dans le cadre de cette initiative.
- Un processus accéléré permettant aux victimes de violence familiale ou d'abus de demander la résidence permanente pour des raisons humanitaires. En 2022, 118 demandeurs ont vu leur demande au titre de ce processus approuvée.

Plateforme de soutien Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones

Les déplacements forcés ont augmenté de manière significative au cours des dernières années en Amérique centrale et au Mexique en raison d'une série de facteurs qui ont forcé les gens à quitter leur foyer, notamment la violence, la criminalité et l'insécurité civile, ainsi qu'un certain nombre d'autres facteurs économiques, politiques et sociaux. La plateforme de soutien Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones (MIRPS) a été lancée en décembre 2019 à l'occasion du premier Forum mondial sur les réfugiés.

L'objectif de cette plateforme est de soutenir les efforts des pays du MIRPS (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique et Panama) pour offrir une protection et des solutions en ce qui concerne les déplacements forcés en Amérique centrale et au Mexique. Ses membres sont l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Union européenne, la France, l'Espagne, la Suisse, l'Uruguay, les États-Unis, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Organisation des États américains. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fournit des services de secrétariat.

Les pays du MIRPS établissent des plans d'action nationaux pour définir les besoins et les efforts prioritaires, notamment en ce qui concerne la protection, l'éducation, les considérations relatives au marché du travail, la santé et la protection sociale des réfugiés. Cette plateforme de soutien aidera les pays à mettre en œuvre leurs plans d'action et servira de mécanisme pour un plus grand partage des responsabilités entre les pays afin de relever les défis liés aux déplacements forcés, comme le prévoit le Pacte mondial sur les réfugiés.

En tant que pays président de la plateforme de soutien MIRPS de juillet 2021 à septembre 2022, le Canada a aidé les pays à atteindre leurs objectifs en partageant une expertise pertinente et en mobilisant des ressources. Les efforts du Canada se sont concentrés sur le thème « Protection et autonomisation des femmes et des filles en déplacement ». Les activités ont permis d'attirer l'attention sur les besoins de protection internationale des femmes et des filles déplacées de force, ainsi que sur la nécessité de défendre les droits de la personne d'autres populations vulnérables en Amérique centrale et au Mexique.

Demande de prix pour l'équité

IRCC finance également 17 nouveaux projets visant à faire progresser les engagements du Ministère relatifs à la lutte contre le racisme, à l'intégration de l'égalité des sexes et à l'ACS Plus dans le secteur de l'établissement. Ces projets renforceront la capacité du secteur de l'établissement à promouvoir l'égalité des sexes et à cerner et analyser les barrières, les obstacles et les inégalités systémiques auxquels les nouveaux arrivants racisés sont confrontés lorsqu'ils s'établissent et s'intègrent dans la société canadienne. Ces projets permettront en outre de recenser des pratiques exemplaires qui peuvent contribuer à améliorer les résultats en matière d'intégration des nouveaux arrivants racisés.

Annexe 1 : Articles 94 et 22.1 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

L'extrait suivant de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur en 2002, énonce les exigences imposées à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada relativement à la préparation d'un rapport annuel au Parlement sur l'immigration.

Rapports au Parlement

94 (1) Au plus tard le 1^{er} novembre ou dans les trente premiers jours de séance suivant cette date, le ministre dépose devant chaque chambre du Parlement un rapport sur l'application de la présente loi portant sur l'année civile précédente.

(2) Le rapport précise notamment :

- a)** les instructions données au titre de l'article 87.3 ainsi que les activités et les initiatives en matière de sélection des étrangers, notamment les mesures prises en coopération avec les provinces;
- (b)** pour le Canada, le nombre d'étrangers devenus résidents permanents et dont il est prévu qu'ils le deviendront pour l'année suivante;
 - (b.1)** pour le Canada, le profil linguistique des étrangers devenus résidents permanents;
- (c)** pour chaque province partie à un accord visé au paragraphe 9(1), les nombres, par catégorie, de ces étrangers devenus résidents permanents, d'une part, et, d'autre part, qu'elle prévoit qu'ils y deviendront résidents permanents l'année suivante;
- (d)** le nombre de permis de séjour temporaire délivrés au titre de l'article 24 et, le cas échéant, les faits emportant interdiction de territoire;
- (e)** le nombre d'étrangers à qui le statut de résident permanent a été octroyé au titre de chacun des paragraphes 25(1), 25.1(1) et 25.2(1);
 - (e.1)** les instructions données au titre des paragraphes 30(1.2), (1.41) ou (1.43) au cours de l'année en cause ainsi que la date de leur publication;
- (f)** une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la présente loi.

L'extrait suivant de la LIPR énonce le pouvoir du ministre, entré en vigueur en 2013, de déclarer qu'un étranger ne peut pas devenir un résident temporaire et l'exigence de faire rapport du nombre de ces déclarations.

Déclaration

22.1 (1) Le ministre peut, de sa propre initiative et s'il estime que l'intérêt public le justifie, déclarer que l'étranger non visé à l'article 19 ne peut devenir résident temporaire.

(2) La déclaration est valide pour la période prévue par le ministre, laquelle ne peut excéder trente-six mois.

(3) Le ministre peut, à tout moment, révoquer la déclaration ou en raccourcir la période de validité.

(4) Le rapport prévu à l'article 94 précise le nombre de déclarations faites en vertu du paragraphe (1) et explique en quoi l'intérêt public a donné lieu à de telles déclarations.

Annexe 2 : Tableaux

Tableau 1 : Permis de séjour temporaire et prorogations délivrés en 2022, par motif d'interdiction de territoire

Description de l'interdiction de territoire	Disposition de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	Nombre total de permis en 2022	Hommes	Femmes	Genre X
Sécurité (p. ex. espionnage, subversion et terrorisme)	34	2	2	0	0
Atteinte aux droits de la personne ou internationaux	35	6	6	0	0
Grande criminalité (infraction punissable d'un emprisonnement d'au moins dix ans au Canada ou emprisonnement de plus de six mois infligé au Canada)	36(1)	464	410	54	0
Criminalité (déclaration de culpabilité à la suite d'une infraction punissable par mise en accusation ou de deux infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité, ou commission de ces dernières)	36(2)	1 377	1 182	194	1
Activités de criminalité organisée	37	1	1	0	0
Motifs sanitaires (danger pour la santé ou la sécurité publiques et fardeau excessif)	38	1	0	1	0
Motifs financiers (incapacité ou absence de volonté de subvenir à ses propres besoins ou à ceux des personnes à sa charge)	39	3	2	1	0
Fausse déclarations	40	62	41	21	0
Perte de l'asile	40.1	0	0	0	0
Manquement à la loi (p. ex. pas de passeport, ni de visa, ni de travail, ni d'études sans autorisation, contrôle médical à effectuer au Canada) ¹⁹	41	2 458	1 272	1 185	1
Membre de la famille interdit de territoire	42	5	0	5	0
Autres dispositions ²⁰		9 520	4 240	5 280	0
Total		13 899	7 156	6 741	2

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Outil de production de rapports consolidés en date du 15 mai 2023.

¹⁹ À l'exception des articles 34 à 40.1 et 42 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).

²⁰ Les autres dispositions comprennent l'article 11 de la LIPR et les cas non précisés.

Tableau 2 : Résidents permanents admis en 2022, 10 principaux pays sources

Rang	Pays	Nombre total ²¹	Pourcentage (%)	Hommes	Femmes
1	Inde	118 224	27	61 474	56 750
2	Chine	31 841	7	14 784	17 057
3	Afghanistan	23 748	5	11 749	11 995
4	Nigéria	22 118	5	10 787	11 331
5	Philippines	22 095	5	9 896	12 199
6	France	14 151	3	7 452	6 698
7	Pakistan	11 598	3	5 755	5 843
8	Iran	11 108	3	5 404	5 704
9	États-Unis	10 415	2	5 262	5 153
10	Syrie	8 507	2	4 473	4 033
Total pour les dix principaux pays		273 805	63	137 036	136 763
Tous les autres pays sources		163 734	37	81 068	82 655
Total		437 539	100	218 104	219 418

Source : IRCC, dirigeant principal des données (DPD), données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2023.

²¹ Les données ventilées selon le genre peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de cas où un autre genre (15) a été déclaré ou un « X » (2) a été indiqué pour le genre.

Tableau 3 : Résidents permanents admis en 2022, selon la destination prévue et la catégorie d'immigration

Catégorie d'immigration	T.N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Non précisé	Total
Économique															
Immigration économique – Travailleurs qualifiés (fédéral)²²	122	122	708	576	0	48 290	864	625	6 537	12 234	56	27	15	0	70 176
Immigration économique – Aides familiaux (fédéral)²³	6	0	4	4	281	2 263	12	39	660	1 058	0	9	1	2	4 339
Immigration économique – Gens d'affaires (fédéral)²⁴	0	9	21	0	0	638	44	0	64	588	0	0	0	0	1 364
Programme pilote sur l'agroalimentaire	0	1	0	0	0	445	0	0	85	468	0	0	0	0	999
Programmes pilotes d'immigration au Canada atlantique	674	347	2 436	1 417	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 874
Programme des candidats des provinces²⁵	1 337	1 686	5 636	5 337	0	19 218	13 940	15 989	11 618	13 189	226	81	0	0	88 257
Immigration rurale et nordique	0	0	0	0	0	697	151	64	35	400	0	0	0	0	1 347
Immigration économique – Politiques d'intérêt public (fédéral)²⁶	235	241	1 375	1 033	0	21 793	1 638	760	2 962	8 895	69	39	4	0	39 044
Travailleurs qualifiés (Québec)	0	0	0	0	40 062	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 062
Gens d'affaires (Québec)	0	0	0	0	5 198	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,198
Immigration économique – Total	2 374	2 406	10 180	8 367	45 541	93 344	16 649	17 477	21 961	36 832	351	156	20	2	255 660

22 Comprend les admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne.

23 Comprend les admissions au titre des trois volets du Programme des aides familiaux : le Programme des aides familiaux résidents, la voie d'accès – personnes ayant des besoins médicaux élevés et la voie d'accès – garde d'enfants.

24 Comprend les admissions au titre du Programme d'immigration des travailleurs autonomes, du Programme de visa pour démarrage d'entreprise et du Programme de capital de risque pour les immigrants investisseurs. Cette catégorie comprend également les admissions découlant d'un petit nombre de demandes dans les programmes fédéraux des investisseurs et des entrepreneurs, annulés en 2014.

25 Comprend le Programme des candidats des provinces et le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, une nouvelle approche qui aide les réfugiés admissibles à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre des programmes économiques existants.

26 Comprend les politiques d'intérêt public temporaires à durée limitée pour les voies d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente.

Catégorie d'immigration	T.N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Non précisé	Total
Regroupement familial															
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants parrainés	183	148	926	476	10 226	33 204	1 814	1 258	9 182	11 887	70	53	22	0	69 449
Parents et grands-parents parrainés	43	16	141	51	2 553	13 284	954	899	4 781	4 506	17	16	1	0	27 262
Regroupement familial – Autre ²⁷	0	1	7	0	128	234	13	11	145	86	2	0	0	0	627
Regroupement familial - Total	226	165	1 074	527	12 907	46 722	2 781	2 168	14 108	16 479	89	69	23	0	97 338
Réfugiés et personnes protégées au Canada															
Personnes protégées au Canada et personnes à charge des personnes protégées	22	4	36	16	4 054	19 111	254	76	1 922	2 314	2	3	0	0	27 814
Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas	0	0	6	0	0	61	10	1	0	16	6	0	0	0	100
Réfugiés pris en charge par le gouvernement ²⁸	747	84	884	1 192	1 743	9 399	902	1 242	5 005	2 707	0	0	0	6	23 911
Réfugiés parrainés par le secteur privé	109	1	438	93	2 011	10 491	879	668	5 808	2 010	3	5	0	1	22 517
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Total	878	89	1 364	1 301	7 808	39 062	2 045	1 987	12 735	7 047	11	8	0	7	74 342
Motifs d'ordre humanitaire et autres															
Motifs d'ordre humanitaire et autres ²⁹	17	8	36	38	2 459	5 843	185	33	713	854	2	0	0	11	10 199
Motifs d'ordre humanitaire et autres – Total	17	8	36	38	2 459	5 843	185	33	713	854	2	0	0	11	10 199
TOTAL	3 495	2 668	12 654	10 233	68 715³⁰	184 971	21 660	21 665	49 517	61 212	453	233	43	20	437 539
Répartition provinciale/territoriale	0,8 %	0,6 %	2,9 %	2,3 %	15,7 %	42,3 %	5,0 %	5,0 %	11,3 %	14,0 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	100 %

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2023.

²⁷ La catégorie « Regroupement familial – Autres » inclut : orphelins – frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant, et autres parents.

²⁸ Comprend, à partir de 2021, le nouveau volet pour un maximum de 250 défenseurs des droits de la personne, journalistes et travailleurs humanitaires à risque.

²⁹ Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des considérations d'ordre humanitaire pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

³⁰ Comprend un total de 46 101 admissions de résidents permanents francophones et de 21 903 admissions de résidents permanents non francophones. DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mai 2023.

Tableau 4 : Résidents permanents admis en 2022

Catégorie d'immigration	Fourchette des admissions prévues pour 2022		Admissions en 2022			
	Minimum	Maximum	Femmes	Hommes	Genre X ³¹	Total
Immigration économique – Travailleurs qualifiés (fédéral) ³²	52 000	64 000	34 216	35 960	0	70 176
Programmes pilotes d'immigration économique – Aides familiaux (fédéral) ³³ ; Programme pilote sur l'agroalimentaire; Programme pilote d'immigration dans les collectivités rurales et du Nord; Projet sur la voie d'accès à la mobilité économique	4 000	10 500	3 448	3 289	0	6 737
Immigration économique – Gens d'affaires (fédéral) ³⁴	800	1 500	675	689	0	1 364
Immigration économique – Politiques d'intérêt public (fédéral) ³⁵	30 000	48 000	17 510	21 534	0	39 044
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	4 000	8 000	2 295	2 579	0	4 874
Programme des candidats des provinces ³⁶	80 000	95 000	41 773	46 432	0	88 205
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires (Québec) ³⁷	Voir le Plan d'immigration du Québec		21 477	23 782	1	45 260
Immigration économique – Total	210 000	248 000	121 394	134 265	1	255 660
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants	68 000	81 000	40 064	29 381	4	69 449
Parents et grands-parents	19 000	31 000	15 961	11 301	0	27 262
Regroupement familial – Autres ³⁸	-	-	334	293	0	627
Regroupement familial – Total	90 000	109 000	56 359	40 975	4	97 338
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	20 000	27 500	13 734	14 078	2	27 814
Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas	100	1 100	47	53	0	100
Réfugiés pris en charge par le gouvernement ³⁹	15 500	24 000	11 846	12 056	9	23 911
Réfugiés parrainés par le secteur privé	19 000	34 000	10 432	12 085	0	22 517
Réfugiés et personnes protégées – Total	55 000	79 500	36 059	38 272	11	74 342
Motifs d'ordre humanitaire et autres – Total⁴⁰	5 000	8 500	5 606	4 592	1	10 199
Total	360 000	445 000	219 418	218 104	17	437 539

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2023.

31 Peut comprendre des cas où le genre n'a pas été confirmé.

32 Comprend les admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne.

33 Comprend les admissions au titre des trois volets du Programme des aides familiaux : le Programme des aides familiaux résidents, la voie d'accès – personnes ayant des besoins médicaux élevés et la voie d'accès – garde d'enfants.

34 Comprend les admissions au titre du Programme d'immigration des travailleurs autonomes, du Programme de visa pour démarrage d'entreprise et du Programme de capital de risque pour les immigrants investisseurs. Cette catégorie comprend également les admissions découlant d'un petit nombre de demandes dans les programmes fédéraux des investisseurs et des entrepreneurs, annulés en 2014.

35 Comprend les politiques d'intérêt public temporaires à durée limitée pour les voies d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente.

36 Comprend le Programme des candidats des provinces et le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, une nouvelle approche qui aide les réfugiés admissibles à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre des programmes économiques existants.

37 Les admissions dans cette catégorie sont faites aux termes de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains. Le Québec assume l'entière responsabilité de la sélection des immigrants qui s'établiront dans la province, sauf pour ce qui est des demandeurs de la catégorie du regroupement familial et des personnes protégées. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le **Plan d'immigration du Québec 2022 (PDF, 601 Ko)**.

38 La catégorie « Regroupement familial – Autres » inclut : orphelins – frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant, et autres parents.

39 Comprend, à partir de 2021, le nouveau volet pour un maximum de 250 défenseurs des droits de la personne, journalistes et travailleurs humanitaires en danger.

40 Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des considérations d'ordre humanitaire pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

Tableau 5 : Résidents permanents, selon la connaissance de la langue officielle, 2022⁴¹

	Anglais	Français	Français et anglais	Aucune	Non précisé	Total
Immigration économique – Demandeurs principaux	104 082	6 903	23 658	822	376	135 841
Femmes	45 550	2 806	10 206	243	193	58 998
Hommes	58 532	4 097	13 451	579	183	76 842
Genre X	0	0	1	0	0	1
Économique – Partenaires et personnes à charge	78 440	12 096	9 744	16 903	2 636	119 819
Femmes	40 374	6 543	5 487	8 502	1 490	62 396
Hommes	38 066	5 553	4 257	8 401	1 146	57 423
Genre X	0	0	0	0	0	0
Immigration économique – Total	182 522	18 999	33 402	17 725	3 012	255 660
Femmes	85 924	9 349	15 693	8 745	1 683	121 394
Hommes	96 598	9 650	17 708	8 980	1 329	134 265
Genre X	0	0	1	0	0	1
Regroupement familial – Demandeurs principaux	55 499	4 085	4 014	13 915	301	77 814
Femmes	31 266	2 457	2 133	7 871	158	43 885
Hommes	24 230	1 628	1 881	6 043	143	33 925
Genre X	3	0	0	1	0	4
Regroupement familial – Partenaires et personnes à charge	8 780	1 232	285	8 737	490	19 524
Femmes	5 466	680	156	5 918	254	12 474
Hommes	3 314	552	129	2 819	236	7 050
Regroupement familial – Total	64 279	5 317	4 299	22 652	791	97 338
Femmes	36 732	3 137	2 289	13 789	412	56 359
Hommes	27 544	2 180	2 010	8 862	379	40 975
Genre X	3	0	0	1	0	4

⁴¹ La catégorie « Genre X » peut comprendre des cas où le genre n'a pas été confirmé.

	Anglais	Français	Français et anglais	Aucune	Non précisé	Total
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Demandeurs principaux	19 668	1 790	1 400	10 999	1 293	35 150
Femmes	7 276	943	607	4 875	466	14 167
Hommes	12 388	844	793	6 121	826	20 972
Genre X	4	3	0	3	1	11
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Partenaires et personnes à charge	12 629	1 375	751	21 291	3 146	39 192
Femmes	7 129	763	415	11 847	1 738	21 892
Hommes	5 500	612	336	9 444	1 408	17 300
Genre X	0	0	0	0	0	0
Réfugiés et personnes protégées au Canada – Total	32 297	3 165	2 151	32 290	4 439	74 342
Femmes	14 405	1 706	1 022	16 722	2 204	36 059
Hommes	17 888	1 456	1 129	15 565	2 234	38 272
Genre X	4	3	0	3	1	11
Toutes les autres catégories d'immigration – Demandeurs principaux	3 247	795	340	549	152	5 083
Femmes	1 783	569	189	328	99	2 968
Hommes	1 464	226	151	221	53	2 115
Toutes les autres catégories d'immigration – Partenaires et personnes à charge	2 941	682	393	911	189	5 116
Femmes	1 563	305	193	501	76	2 638
Hommes	1 377	377	200	410	113	2 477
Genre X	1	0	0	0	0	1
Toutes les autres catégories d'immigration – Total	6 188	1 477	733	1 460	341	10 199
Femmes	3 346	874	382	829	175	5 606
Hommes	2 841	603	351	631	166	4 592
Genre X	1	0	0	0	0	1

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2023.

Annexe 3 : Rapport sur la migration temporaire

Permis de séjour temporaires

En vertu du paragraphe 24(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), un agent peut délivrer un permis de séjour temporaire à un étranger qui est interdit de territoire ou qui ne se conforme pas autrement à la *Loi*, pour lui permettre d'entrer ou de séjourner au Canada lorsque les circonstances le justifient. Les permis de séjour temporaire sont délivrés pour une durée limitée et sont révocables en tout temps.

Le tableau 1 de l'annexe 2 indique le nombre de permis de séjour temporaire délivrés en 2022, classés selon les motifs d'interdiction de territoire au titre de la LIPR. En 2022, 13 899 de ces permis ont été délivrés.

Permis de séjour temporaire pour les victimes de la traite de personnes

Des permis de séjour temporaire spéciaux sont délivrés aux étrangers en situation irrégulière victimes de la traite de personnes au Canada, à titre de mesure de protection. Le permis de séjour temporaire leur confère un statut de résident temporaire au Canada et leur permet d'obtenir un permis de travail ainsi que d'accéder aux soins de santé dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. En 2022, IRCC a délivré 169 permis de séjour temporaire à des victimes de la traite de personnes et aux personnes à leur charge. Ce nombre est inclus dans le nombre total de permis de séjour temporaires délivrés en 2022 (conformément au tableau 1 de l'annexe 2).

Dispenses pour motifs d'intérêt public à titre temporaire

En 2022, un total de 119 demandes de résidence temporaire ont été approuvées en vertu des dispositions concernant l'intérêt public du paragraphe 25.2(1) de la LIPR pour certains étrangers interdits de territoire afin de faciliter leur entrée temporaire au Canada à titre de visiteurs, d'étudiants ou de travailleurs. La dispense prévue à la politique d'intérêt public, en vigueur depuis septembre 2010, vise à favoriser les intérêts nationaux du Canada tout en continuant à préserver la sécurité des Canadiens.

Utilisation du pouvoir discrétionnaire de rejet

En 2022, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté n'a pas utilisé le pouvoir discrétionnaire de rejet prévu au paragraphe 22.1(1) de la LIPR. Ce pouvoir permet au ministre de déclarer que, pour des motifs d'intérêt public, un étranger n'est pas autorisé à devenir un résident temporaire pour une période maximale de trois ans.

Annexe 4 : Instructions ministérielles

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) constitue le cadre légal du programme d'immigration du Canada. Diverses dispositions de cette loi permettent au ministre de donner des instructions spéciales aux agents d'immigration pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs en matière d'immigration. Ces instructions sont généralement émises pour des périodes limitées et peuvent porter sur une vaste gamme de questions.

Comme l'exige le paragraphe 94(2) de la LIPR, le tableau ci-dessous présente une description des instructions données par le ministre en 2022 et la date de leur publication.

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
Instructions ministérielles modifiant les Instructions ministérielles concernant la catégorie « immigration dans les collectivités rurales et du Nord »	Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration donne les instructions ministérielles ci-après modifiant les Instructions ministérielles concernant la catégorie « immigration dans les collectivités rurales et du Nord » en vertu de l'article 14.1 de la LIPR.	15 septembre 2022	24 septembre 2022
Instructions ministérielles 56 (MI56) : Modifications à la classification nationale des professions pour le Programme des aides familiaux, le Programme pilote d'immigration dans les collectivités rurales et du Nord et le Programme pilote sur l'agroalimentaire	<p>Le 16 novembre 2022, de nouvelles instructions ministérielles ont été publiées pour modifier les :</p> <p>Instructions ministérielles concernant le système Entrée express qui sont entrées en vigueur le 26 juillet 2022;</p> <p>Instructions ministérielles (MI32) : Le Programme des aidants familiaux qui est entré en vigueur le 18 juin 2019;</p> <p>Instructions ministérielles (MI33) : Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2019;</p> <p>Instructions ministérielles (MI35) : Projet pilote sur l'agroalimentaire qui est entré en vigueur le 15 mai 2020.</p>	16 novembre 2022	16 novembre 2022

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
	<p>Les présentes instructions modifient les références à la Classification nationale des professions 2016 par des références correspondant à la Classification nationale des professions 2021, la taxonomie des professions reconnue à l'échelle nationale utilisée par IRCC pour déterminer les critères d'admissibilité professionnelle pour ces voies d'immigration.</p>		
<p>Instructions ministérielles 51 (MI51) : Instructions ministérielles concernant la présentation de demandes par voie électronique pour les visas de résident temporaire et d'autres documents en raison de la capacité réduite de traitement durant la pandémie de COVID-19 (maladie à coronavirus)</p>	<p>Ces instructions s'appliquent aux nouvelles demandes de visa de résident temporaire, de permis de travail et de permis d'études présentées à IRCC à compter de la date d'entrée en vigueur des instructions.</p> <p>Toute demande de visa de résident temporaire (y compris de visa de transit), de permis de travail ou de permis d'études, faite par un étranger qui se trouve à l'extérieur du Canada au moment de la demande doit être effectuée par voie électronique (demande en ligne).</p>	<p>29 mars 2022</p>	<p>1^{er} avril 2022</p>

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
	<p>Les catégories suivantes d'étrangers qui se trouvent à l'extérieur du Canada et soumettent une demande de visa de résident temporaire, de permis de travail ou de permis d'études peuvent le faire par un autre moyen que le ministre met à leur disposition ou qu'il précise à cette fin :</p> <p>Des étrangers qui, en raison d'un handicap, ne peuvent satisfaire aux exigences visant la présentation d'une demande, la soumission ou la fourniture d'une signature, d'un document ou d'un renseignement par un moyen électronique;</p> <p>Des étrangers qui détiennent un titre de voyage ou une pièce d'identité du genre visé à l'alinéa 52(1)c) du <i>Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> qui est délivré par un pays, qui ne lui interdisent pas de voyager au Canada, grâce auquel ils peuvent entrer dans le pays de délivrance et qui est du type délivré aux résidents non ressortissants, aux réfugiés ou aux apatrides qui sont dans l'impossibilité d'obtenir un passeport ou un autre titre de voyage auprès de leur pays de citoyenneté ou de nationalité, ou qui n'ont pas de pays de citoyenneté ou de nationalité;</p>		

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
	<p>Des étrangers faisant une demande pour un permis de travail qui ont l'intention d'effectuer un travail visé par une entente internationale entre le Canada et un ou plusieurs pays concernant les travailleurs agricoles saisonniers.</p>		
<p>Instructions ministérielles 52 (MI52) : Nouvelles instructions ministérielles concernant le traitement de certaines demandes de permis de travail</p>	<p>Le pouvoir relatif aux instructions ministérielles découle de l'article 87.3 de la <i>Loi</i>. Les instructions sont produites afin de garantir que le traitement des demandes se fait de la manière qui, selon le ministre, est la plus susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs fixés pour l'immigration par le gouvernement du Canada.</p> <p>Les instructions sont conformes aux objectifs de la <i>Loi</i> énoncés à l'article 3. Plus précisément, afin de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques, conformément aux objectifs des nouveaux programmes pilotes de résidence permanente pour les aides familiaux, il est nécessaire d'imposer un moratoire sur la réception de demandes pour de nouveaux aides familiaux ayant le statut de travailleurs étrangers temporaires à l'extérieur du Québec, afin de contrôler les arrivées pour ceux qui ne disposent pas d'une voie d'accès claire vers la résidence permanente.</p>	<p>7 avril 2022</p>	<p>22 avril 2022</p>

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
	<p>Ces instructions s'ajoutent aux instructions ministérielles du 18 juin 2019, établies au titre de l'article 14.1 de la <i>Loi</i>, visant à établir deux nouvelles catégories de résidence permanente comprises dans la catégorie de l'immigration économique pour les aides familiaux à domicile.</p>		
<p>Instructions ministérielles concernant un super visa pour les parents et les grands-parents</p>	<p>Ces instructions sont publiées conformément aux pouvoirs ministériels figurant au paragraphe 15(4) de la LIPR et ont été préparées de façon à favoriser l'uniformité des services offerts à tous les demandeurs visés par les divers points de service, y compris les bureaux des visas, les points d'entrée et les centres de traitement des demandes au Canada.</p>	<p>4 juillet 2022</p>	<p>4 juillet 2022</p>
<p>Instructions ministérielles 53 (MI53) et 54 (MI54) : Parents et grands-parents</p>	<p>Le 6 octobre 2022, de nouvelles instructions ministérielles pour l'année civile 2022 ont été publiées afin de modifier les instructions ministérielles précédentes qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022 (MI50). Ces instructions accordent l'autorité d'accepter le traitement d'un maximum de 30 000 demandes reçues dans le cadre de la période de réception de 2021. Ces instructions accordent aussi l'autorité d'inviter des répondants choisis au hasard et d'accepter un maximum de 15 000 nouvelles demandes dans le cadre du processus de 2022.</p>	<p>6 octobre 2022</p>	<p>6 octobre 2022</p>

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
<p>Instructions ministérielles 57 (MI57) : Instructions ministérielles relatives au traitement prioritaire des demandes de permis de travail et des demandes connexes de visa de résident temporaire et d'autorisation de voyage électronique</p>	<p>Les travailleurs canadiens sont parmi les plus instruits et les plus qualifiés au monde. Les biens qu'ils produisent et les services qu'ils offrent sont respectés dans le monde entier. Cela dit, le Canada doit être en mesure d'avoir accès aux compétences et à l'expertise de travailleurs talentueux de partout dans le monde afin de permettre aux entreprises canadiennes de réussir sur le marché du travail mondial. Une fois sur place, ces travailleurs talentueux peuvent stimuler l'innovation et aider les entreprises canadiennes à croître et à prospérer – ce qui conduit à davantage d'emplois pour la classe moyenne canadienne et à une économie plus forte pour tous.</p> <p>Dans le cadre de la Stratégie en matière de compétences mondiales, le gouvernement du Canada s'est engagé à traiter de façon prioritaire les demandes de permis de travail qui répondent aux conditions établies par ces instructions ainsi que, selon le cas, les demandes connexes de visa de résident temporaire et d'autorisation de voyage électronique.</p> <p>Par conséquent, conformément à l'article 87.3 et aux paragraphes 92(1.1) et (2) de la LIPR, je donne ces instructions, car, à mon avis, elles favoriseront l'atteinte des objectifs en matière d'immigration établis par le gouvernement du Canada en facilitant le développement d'une économie canadienne forte et prospère.</p>	<p>20 octobre 2022</p>	<p>5 novembre 2022</p>

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
<p>Instructions ministérielles 58 (MI58) : Nouvelles instructions ministérielles concernant le traitement de certaines demandes de permis de travail</p>	<p>Le pouvoir relatif aux instructions ministérielles découle de l'article 87.3 de la <i>Loi</i>. Les instructions sont produites afin de garantir que le traitement des demandes se fait de la manière qui, selon le ministre, est la plus susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs fixés pour l'immigration par le gouvernement du Canada.</p> <p>Les instructions sont conformes aux objectifs de la <i>Loi</i> énoncés à l'article 3. Plus précisément, afin de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques, conformément aux objectifs des nouveaux programmes pilotes de résidence permanente pour les aides familiaux, il est nécessaire d'imposer un moratoire sur la réception de demandes pour de nouveaux aides familiaux ayant le statut de travailleurs étrangers temporaires à l'extérieur du Québec, afin de contrôler les arrivées pour ceux qui ne disposent pas d'une voie d'accès claire vers la résidence permanente.</p>	<p>Les présentes instructions abrogent et remplacent les Nouvelles instructions ministérielles relatives au traitement de certaines demandes de permis de travail signées le 22 avril 2022. Elles entrent en vigueur le 16 novembre 2022.</p>	

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
	<p>Ces instructions s'ajoutent aux instructions ministérielles du 18 juin 2019, établies au titre de l'article 14.1 de la <i>Loi</i>, visant à établir deux nouvelles catégories de résidence permanente comprises dans la catégorie de l'immigration économique pour les aides familiaux à domicile.</p>		
<p>Instructions ministérielles 61 (MI61) : Instructions ministérielles pour la soumission de demandes en ligne de visas de résident permanent et d'autres documents</p>	<p>Pour appuyer l'engagement d'IRCC à réduire les arriérés et les délais de traitement, les IM61 sont entrées en vigueur le 23 septembre 2022, exigeant que les demandes de visa de résident permanent, de statut de résident permanent et de parrainage dans le cadre de divers volets d'immigration soient soumises par voie électronique. Ces instructions indiquent les demandes à IRCC qui doivent désormais être soumises en ligne et fournissent les dates d'entrée en vigueur pour chaque programme. Ces instructions expireront le 31 décembre 2023.</p>	<p>23 septembre 2022</p>	<p>23 septembre 2022</p>

Notes en fin de texte

- ⁱ *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
<https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/index.html>
- ⁱⁱ Portail du gouvernement ouvert, https://recherche.ouvert.canada.ca/donneesouvertes/?_organization_limit=0&organization=cic
- ⁱⁱⁱ Programme des candidats des provinces, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/candidats-provinces/fonctionnement.html>
- ^{iv} Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html>
- ^v Stratégie en matière d'immigration francophone, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone.html>
- ^{vi} Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html>
- ^{vii} Organisation internationale pour les migrations, <https://www.iom.int/fr>
- ^{viii} Pour de plus amples renseignements, consulter la page <https://www.iom.int/fr/consultations-intergouvernementales-sur-le-droit-dasile-les-refugies-et-les-migrations-cig>
- ^{ix} Pour de plus amples renseignements, consulter la page <https://www.gfmd.org> (en anglais seulement)
- ^x Pour de plus amples renseignements, consulter la page <https://www.dhs.gov/publication/communiqu> (en anglais seulement)
- ^{xi} Pour de plus amples renseignements, consulter la page <https://refugeesmigrants.un.org/fr/pacte-mondial-pour-les-migrations>
- ^{xii} Pour de plus amples renseignements, consulter la page <https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-sommes/le-pacte-mondial-sur-les-refugies>
- ^{xiii} Pour de plus amples renseignements, consulter la page <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/violence-fondee-sexe/strategie-contre-violence-fondee-sexe.html>
- ^{xiv} Pour de plus amples renseignements, consulter la page <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis/violence-familiale.html>